



**Procès-Verbal de l'Assemblée générale
ordinaire mercredi 24 mai 2023**
de Générations Mouvement - Fédération nationale



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| • Rapport de gestion | 3 |
| • Activités statutaires de la Fédération nationale | 4 |
| • Rapport d'activité Pierre Erbs - Secrétaire national | 5 |
| • Rapport financier Colin Yeandle - Trésorier national | 14 |
| • Rapport du commissaire aux comptes - Joël Fusil | 18 |
| • Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées | 21 |
| • Les comptes de la Fédération nationale de l'exercice clos au 31/12/2022 | 30 |
| • Budget prévisionnel 2023 | 35 |
| • Rapport d'orientation Henri Lemoine - Président national | 38 |
| • Modification du Règlement intérieur | 39 |
| • Résultats des votes des résolutions | 54 |
| • Liste d'émargement des délégués | 56 |



RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT – FÉDÉRATION NATIONALE
MERCREDI 24 MAI 2023

Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration de Généralions Mouvement - Fédération nationale

L'Assemblée générale se réunit afin de rendre compte aux délégués des Fédérations départementales et des Unions régionales de Généralions Mouvement de la situation et de l'activité de la Fédération nationale durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à leur approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à disposition dans les délais légaux. Les délégués prendront ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.



ACTIVITÉ STATUTAIRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Rapport d'activité

Organes de direction et de contrôle

Au cours de l'année 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois (mars, juin, septembre et décembre).

Le Bureau s'est réuni 5 fois (janvier, février, mai, août et novembre).

L'Assemblée générale de juin 2022 a élu ou renouvelé le mandat de 8 administrateurs :

- Bégassat Jean-Louis (FD 18)
- Boissel Gérard (FD 40)
- Guilbert Michel (FD 80)
- Guth Hélène (FD 10)
- Lavolte Gilbert (FD 12)
- Thomas Maurice (FD 86)
- Trelluyer André (FD 35)

Le Bureau a été élu comme suit :

- ✓ Henri LEMOINE, président
- ✓ Michel GUILBERT, vice-président
- ✓ Jean-Pierre LAROCHE, vice-président
- ✓ Pierre ERBS, secrétaire
- ✓ Danièle LARVOR, secrétaire adjointe
- ✓ Colin YEANDLE, trésorier
- ✓ Michèle GIRARD, trésorière adjointe

Le cabinet Ernst & Young exerce les fonctions de commissaires aux comptes de la Fédération nationale (mandat renouvelé en 2021 pour 6 ans) jusqu'en 2027.

Le cabinet Auditex assure sa suppléance (depuis 2008). Le cabinet Axis Expertise conseil est l'expert-comptable de la Fédération nationale.

Personnel salarié

En janvier 2022, la Fédération nationale a recruté sa nouvelle responsable de la communication, suite au départ en retraite de Brigitte Bidaud en mai 2021.

Huit collaborateurs salariés étaient ainsi employés au siège.

En octobre 2022, l'assistante de direction Edlyne Gueï a quitté l'entreprise. Elle est remplacée par Ophélie Silvestre depuis février 2023.

La Fédération nationale applique la Convention collective ECLAT (ex-animation).

Participations

La Fédération nationale souscrit 3 377 parts sociales au Crédit agricole (5 166 €).

Partenariats

Le partenariat avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole s'est poursuivi, donnant lieu au versement d'une subvention annuelle de 120 000 €.

Le partenariat avec Groupama est organisé de la manière suivante : subvention conventionnelle (fiscalisée) de 40 000 € (dont TVA 6 667 €) et convention de mécénat (renouvelée en 2019) de 60 000 €.



Rapport d'activité | Pierre Erbs, secrétaire

C'est sur une note d'espoir et d'encouragement que je souhaite débiter ce rapport d'activité. Après deux années difficiles pour l'ensemble du secteur associatif, Générations Mouvement a retrouvé en 2022, grâce à l'engagement de ses dizaines de milliers de bénévoles, dont nous faisons tous ici partie, près de 25 000 adhérents supplémentaires.

Né voilà près de 50 ans, notre grand Mouvement associatif a depuis l'origine vocation à créer du lien social et à lutter contre l'isolement. Face aux replis individualistes et au morcellement de la société, il propose au contraire sur l'ensemble du territoire de promouvoir le sens collectif, l'adhésion à des projets communs et le respect de l'Autre, dans toutes ses différences.

C'est pour cela qu'il est reconnu d'utilité publique par la société.

Et c'est sans doute pour cela qu'il a pu reprendre sa marche en avant.

Bien sûr, il reste du chemin à parcourir pour espérer relancer toutes nos associations et en attirer encore davantage. Bien sûr, il faudra encore du temps et de la volonté pour remobiliser l'ensemble des bénévoles et en trouver de nouveaux.

Mais comme le dit l'adage : les plus grandes odyssées commencent par un pas.

Ce pas a été franchi en 2022 et il méritait d'être souligné devant l'assemblée générale.

Au niveau national, nous avons anticipé cette reprise de l'activité. Raisonnablement.

Dès le mois de janvier, l'équipe nationale a intégré sa nouvelle responsable de la communication et nous avons donc de nouveau fonctionné avec une équipe de 8 salariés.

Les Journées nationales ont pu se tenir en présentiel à Carqueiranne et il était important que l'assemblée générale puisse discuter et adopter les 19 propositions du projet associatif. J'y reviendrai.

En octobre, nous avons également renoué avec l'organisation du séminaire des présidents, à Blériot-Plage. Et si la plupart des 10 groupes de travail de la Fédération nationale ont maintenu le principe des réunions par visioconférence, le Bureau et le Conseil d'administration se sont réunis en présentiel.

Au niveau statutaire, le ministère de l'Intérieur a validé par un arrêté du 25 septembre 2022 les modifications que vous aviez adoptées en octobre 2021. Ces modifications s'appliquent désormais. C'est par exemple ce qui permet à la Fédération nationale d'accueillir comme membres des fédérations ou groupements d'associations à caractère thématique. Je veux saluer ici la première d'entre elles à nous avoir rejoint : l'Association des Musées de la Région Occitanie (AMROC). Ces nouveaux statuts permettent aussi à vos fédérations de désigner un administrateur national comme délégué à l'assemblée générale.

Suite à cette validation, il a été nécessaire d'adapter à ces nouveaux statuts le règlement intérieur de la Fédération nationale. Nous vous soumettrons tout à l'heure les modifications que nous souhaitons y apporter.

J'en viens à notre activité de l'année 2022.



L'ADOPTION DU PROJET ASSOCIATIF

Au mois de mai, après trois années de travaux, la Fédération nationale vous a présenté la refonte de notre Projet associatif.

Les 19 orientations qui structurent ce projet, ont toutes été adoptées.

Depuis, nous avons commencé à les décliner en actions très concrètes.

Gérard Boissel et Hélène Guth vous les rappelleront dans le détail demain matin et je me contente ici de les mentionner.

Il y a d'abord la constitution de réseaux de référents départementaux. Aujourd'hui, nous recensons déjà dans SAGA plus de 200 référents.

Ils ont tous été conviés à de premières rencontres en visio et ont accès à des espaces ressources qui s'enrichissent au fil de l'eau.

Ce dispositif naissant doit être consolidé et le sera. Il permettra une meilleure circulation de l'information, le partage d'expériences et d'outils et la rencontre de responsables amenés à s'investir sur un sujet commun, au service de tous.

En fin d'année, nous avons aussi fourni aux 84 fédérations des outils de communication modernes. Nous avons pu constater lors de vos assemblées générales, que les roll-up étaient très largement utilisés. Dans ce même souci d'améliorer notre communication et de fournir des outils aux responsables, nous vous présenteront demain un livret d'accueil complet destiné aux associations qui nous rejoignent.

Nous avons également édité à raison de deux exemplaires par club la plaquette didactique de 12 pages intitulée « Saga : la base ».

Ce document permet à toute personne désignée par son club de se familiariser avec les fonctions de l'outil.

Toujours dans le cadre du projet associatif et des orientations validées, nous avons adressé en octobre une communication directe à 14 000 responsables de clubs. Une grande première ! 14 000 présidents, secrétaires et trésoriers qui ont pu découvrir le Blog des Responsables et en apprendre davantage sur l'offre de services et l'actualité de Générations Mouvement.

A la réception de ce message, nous avons constaté que le nombre d'abonnés au blog avait doublé, grimant à 5 000 en quelques jours.

Nous vous avons présenté le dispositif du Service Civique Solidarité Séniors (SC2S).

Il consiste à accueillir de jeunes volontaires au sein de nos associations, pour aider à l'initiation informatique et au déploiement de SAGA, avec une prise en charge de leur indemnité par la Fédération nationale. Nous entendrons demain le témoignage du président du Cantal, Jean-Jacques Mouchet, qui a récemment accueilli deux jeunes volontaires.

Enfin, pour commencer à répondre à une autre orientation du projet associatif, qui consiste à « prendre en compte les enjeux environnementaux dans nos pratiques associatives », nous avons lancé la première édition de la campagne *Faites du tri dans votre messagerie*. Cette journée sera reconduite chaque année dans notre Mouvement et je vous invite à en noter la date et à la faire connaître : le 22 septembre. Ce jour là, nous appelons tous les responsables, acteurs et adhérents de GM, à nettoyer leurs messageries électroniques, qui stockent bien souvent des milliers de mails non désirés ou obsolètes.

Voici quelques premières actions concrètes directement nées du projet associatif validé en mai dernier.

Nous n'en sommes qu'au début puisque celui-ci doit se déployer jusqu'en 2025.

L'IMPORTANCE D'ADOPTER L'OUTIL SAGA

Beaucoup a déjà été fait dans le déploiement de notre base de données depuis son lancement voilà trois ans. Nous avons désormais plus de 400 000 adhérents et contacts recensés dans la base et plus de 90 % des clubs et associations membres.



En cours d'année, le groupe de travail national SAGA piloté par André Trelluyer avec l'appui de Denis de Rauglaudre, a effectué un bilan pour connaître le nombre de fédérations et d'associations qui utilisent SAGA de façon régulière et efficace. Compte tenu des résultats qui restent à améliorer, un plan d'action a été proposé et validé à l'occasion du séminaire des présidents qui s'est déroulé en octobre.

Dans un premier temps, le groupe a édité le document « Saga : la base » que j'évoquais à l'instant. C'est le support idéal à une formation de référents SAGA de clubs.

En parallèle, 19 webinaires, rassemblant un total de 110 participants, ont été animés sur les principales fonctions de l'outil et les « mardi Saga », bimestriels, ont permis aux utilisateurs de poser leurs questions en direct.

Une série de 35 tutoriels vidéos ont également été mis en ligne. Ils présentent en moins d'une minute les fonctions principales liées à la gestion de la communauté.

Concernant la personnalisation des cartes d'adhérents, vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser l'outil Sagacartes. Il a donc été adapté pour l'édition des cartes 2023.

De son côté, Gilbert Lavolte a animé deux webinaires sur la fonctionnalité de comptabilité : le premier destiné aux clubs, le second plus adapté aux fédérations.

Et puis demeure le problème des lenteurs parfois constatées lorsqu'on se connectait. Pour y remédier, l'équipe nationale SAGA a travaillé avec le fournisseur AssoConnect pour améliorer sensiblement les performances logicielles au niveau club. Des avancées sont maintenant en cours pour le niveau départemental.

Si nous souhaitons demain pouvoir simplifier notre système de gestion des adhésions, ou mettre en place des montants de cotisations différenciées, si nous voulons aussi améliorer notre communication interne et pouvoir transmettre deux fois par an des informations aux responsables, cette prise en mains de SAGA dans tous les clubs devient indispensable.

Les ressources importantes que le groupe met aujourd'hui à disposition de tous les utilisateurs doivent permettre d'avancer dans ce projet cardinal de la modernisation du Mouvement.

COMMUNICATION

En janvier 2022, le groupe que pilote Michel Guilbert vous a adressé le dossier de presse annuel de Générations Mouvement. Ce document complet et soigné doit accompagner chacune de vos démarches auprès des médias locaux ou des institutionnels. Utilisez-le.

Puis le groupe, avec l'appui de Jowana Mansuela et de Sophie Barny, a assuré une activité pleine : l'édition de *Tambour Battant* et de la Lettre aux Responsables, la réalisation du carnet de voyage en ligne, la fabrication des cartes d'adhérents et de l'ensemble des supports de communication liés aux manifestations et événements nationaux.

Le site internet national et le Blog des responsables, avec une actu publiée chaque semaine, nous apportent une visibilité importante et permettent d'informer ceux qui s'engagent dans nos associations sur de multiples sujets : assurance, Sacem, statuts, etc. Les responsables sont de plus en plus nombreux à nous poser des questions en direct... et à obtenir une réponse.

Je lance ici un appel à tous pour que ces outils soient aussi le reflet de tout le Mouvement : pensez à nous faire remonter les idées, initiatives, projets, qui sont en cours dans vos départements. Nous pourrions alors les valoriser et donner des idées à d'autres comme cela a été le cas pour l'activité bowling ou le foot en marchant.

Le groupe a par ailleurs poursuivi le travail de formation et d'aide entrepris en 2021 auprès des fédérations qui souhaitent gérer leur site internet sous WordPress. Elles sont désormais 53 à proposer un site moderne. Et je vous rappelle que nous mettons à votre disposition des articles tous préparés, que vous pouvez importer directement sur vos sites.

Né pendant la crise sanitaire, le concours *Tous en ligne* a été reconduit en 2022. Pendant plusieurs mois, il a de nouveaux séduit les internautes.

Et puis, je l'ai dit, le groupe communication a grandement participé aux premières actions réalisées dans le cadre du projet associatif, notamment avec la réalisation d'une vidéo de présentation des réseaux de référents ou la fabrication du matériel de communication qui vous a été adressé.



Je vous rappelle à ce sujet que vous trouverez dans le livret d'accueil de ces Journées nationales un bon de pré-commande qui vous permettra de nous indiquer les outils et supports de communication dont vous souhaiteriez disposer.

En 2023, outre les livrets d'accueil que nous vous présenterons demain, le groupe de travail proposera aux référents communication de vos fédérations une formation spécifique à la communication, intégrant notamment une partie « filmer un événement », utiliser les réseaux sociaux et respecter la charte graphique GM.

DÉVELOPPEMENT

Suite à la campagne téléphonique organisée en début d'année 2022 auprès de 25 fédérations qui avaient perdu un nombre significatif d'adhérents pendant la crise sanitaire, le groupe animé par Michèle Girard a organisé 8 visioconférences par groupe de 3 ou 4 fédérations, pour les aider à reconquérir des clubs n'ayant pas renouvelé leur adhésion et à démarcher de nouvelles associations.

Il vous a également été envoyé à tous, un modèle de courrier pour reprendre contact et proposer une rencontre aux associations qui avaient cessé d'adhérer.

Dans cette même optique de relance, il a organisé une table ronde sur les « bonnes pratiques du développement » lors des Journées nationales. Quatre thèmes ont ainsi été abordés, avec des témoignages mettant en lumière des expériences concrètes :

- Comment j'ai consolidé l'existant.
- Comment j'ai fait venir à nous de nouvelles associations.
- Comment je me suis intéressé aux individuels.
- L'importance que je porte aux prescripteurs.

Et puis comme chaque année en novembre, en lien avec le groupe communication, les membres du groupe développement et particulièrement Evelyne Luccantoni et Jean-Louis Bégassat ont animé notre stand au prestigieux Salon des maires et des collectivités locales.

Nous étions de nouveau logés sur le stand de Groupama, qui dispose d'un bon emplacement. Pour autant, il est nécessaire de rechercher le moyen d'accentuer notre visibilité pour l'année prochaine afin de renforcer les échanges avec les élus locaux, qui sont la raison d'être de notre présence sur le Salon.

SOCIAL SANTÉ

En 2022, plusieurs sujets ont mobilisé le groupe de travail que coordonne Danièle Larvor.

Dès le début de l'année, grâce à Jean-Pierre Laroche, une délégation emmenée par Henri Lemoine a rencontré Madame Brigitte Bourguignon, alors ministre des Solidarités et de l'Autonomie, afin de lui présenter Générations Mouvement, les multiples actions que nous menons dans les domaines du social et de la santé, ainsi que nos diverses revendications que vous connaissez : lutte contre la désertification médicale, mise en place de la 5^e branche autonomie ou encore demande de reconnaissance d'intérêt général pour le Mouvement.

Parmi nos revendications figurait aussi la possibilité d'intégrer dans les Conseils de Vie Sociale, notamment des Ehpad, des personnes sans lien direct avec l'établissement et émanant d'associations agréées en santé.

C'est la garantie d'un regard extérieur donc neutre sur le fonctionnement de la structure.

Nous avons pu constater avec plaisir que nous avons été entendus puisque le décret est passé au mois de mai dernier avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Nous en avons avisé vos fédérations en septembre, à l'occasion d'un courrier leur rappelant que le renouvellement des représentants des usagers intervenait en fin d'année 2022.

On sait l'importance de notre présence dans les instances hospitalières et les Ehpad, pour la défense de nos aînés, des usagers en général mais également pour faire connaître et reconnaître Générations Mouvement comme association représentative.



Suite à ces désignations par les Agences Régionales de Santé, nous avons effectué dès le début 2023 le recensement de tous les représentants GM au sein des fédérations départementales. Nous avons ainsi répertorié plus de 200 représentations assurées dans une quarantaine de départements. Il y aura lieu de construire avec eux un véritable réseau de représentants Générations Mouvement, de leur proposer des formations, et c'est le sens de la première rencontre qui a eu lieu en visio le 28 février dernier.

Au mois de juillet, le groupe a rencontré les initiateurs de la plate-forme Ogénie. Il s'agit d'un outil en ligne qui permet à la fois à nos adhérents de signaler une personne âgée isolée, mais aussi de se faire connaître comme association offrant une solution d'activité à ces personnes.

Dans un premier temps, 7 départements ont été désignés « départements pilotes » et rendront compte de l'évolution du programme sur leur territoire. Claire Lutz, responsable du programme, est intervenue à Blériot lors du Séminaire des Présidents pour présenter le dispositif aux présidents des fédérations.

Cette année, le Concours Générations Actions fêtait son 6^e anniversaire. Douze dossiers ont été présentés par le réseau et nous avons remis avec notre partenaire MSA les prix aux trois lauréats ainsi qu'un prix d'encouragement du jury lors du séminaire des présidents. Jean-Pierre Laroche vous le rappellera demain mais le concours 2023 est lancé et les dossiers sont à nous adresser avant la fin juin. A noter que cette nouvelle édition s'ouvre aux actions menées en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

Au sein de la CFR, dont j'assume la présidence, la commission autonomie à laquelle participe également Danièle Larvor, a élaboré un courrier de revendications adressé au mois de septembre à Monsieur Jean Christophe Combe, ministre en charge de l'autonomie. Ce courrier est resté sans réponse à ce jour.

C'est également en septembre que notre président Henri Lemoine a participé à une rencontre avec Monsieur Combe, dans le cadre du Conseil National de la Refondation, projet présidentiel qui se décline dans les territoires.

Générations Mouvement est également membre de la plateforme européenne AGE. Née voilà bientôt 25 ans, AGE a pour objectif de renforcer la coopération entre les organisations de seniors et de personnes âgées au niveau de l'Union européenne. Elles sont aujourd'hui 110.

La Coordination des membres français, dénommée AGE France, compte 13 organisations membres à ce jour. Leur représentant, pour nous Colin Yeandle, sont répartis dans des groupes de travail sur les sujets qui intéressent GM : l'environnement et l'aménagement pour le maintien à domicile, la santé et la dignité de la personne, l'emploi des seniors et les revenus ou encore la communication et internet.

Pour être complets, rappelons aussi notre représentation auprès de la Défenseuse des droits. Michèle Castan participe au « Comité d'entente - Avancée en âge », dont l'objet est de traiter des discriminations qui touchent les personnes âgées. Nous participons également au groupe de travail « Information des Personnes Agées » destiné à faire connaître aux personnes Agées leurs droits et leurs possibles recours en cas de discrimination.

ASSURANCE

Comme nous vous l'avons indiqué l'an passé, la forte reprise des activités touristiques d'une part et la diminution du nombre de nos adhérents d'autre part, grèvent les résultats nationaux du contrat Cohésion Arcange. Pour assurer l'équilibre pérenne du contrat, l'assemblée générale s'est prononcé en faveur d'une surprime qui ne serait demandée qu'aux adhérents voyageurs. Une solution de gestion de la collecte de cette surprime est actuellement à l'étude.



Elle nécessitera que les associations signalent leurs voyages et séjours, le coût de participation et le nombre de participants, de manière à acquitter cette surprime leur permettant de bénéficier des garanties annulation – assistance – interruption voyages de groupes. Nous vous présenteront demain matin le dispositif.

En 2022, 7 associations membres de Générations Mouvement ont été confrontées à la défaillance de prestataires touristiques avec lesquels elles étaient engagées. La garantie financière que souscrit la Fédération nationale ayant révélé ses limites, bien qu'obligatoire pour notre immatriculation tourisme, il a été nécessaire de trouver une solution pour indemniser l'intégralité des adhérents qui s'étaient inscrits à ces voyages.

La Fédération nationale est alors intervenue et Gérard Boissel, notre expert assurance, a négocié avec Groupama un protocole d'accord pour indemniser ces adhérents. Au final, la Fédération nationale a pris en charge 1/3 de la somme totale à indemniser, Groupama couvrant les 2/3 restants à titre de geste commercial.

Mais on comprend que ce risque n'a pas disparu. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour le couvrir. C'est en ce sens que, grâce à Ingrid Bernier, élue Groupama invitée au CA national de Générations Mouvement, notre président Henri Lemoine, Gérard Boissel et notre délégué général ont rencontré le 23 novembre Groupama assurance crédit & caution. Il en est ressorti la nécessité de constituer une réserve pour aléas et imprévus dans les comptes de la Fédération nationale.

C'est l'une des résolutions que vous aurez à adopter toute à l'heure. Il en est également ressorti la nécessité de convaincre nos associations organisatrices de voyages et séjours de choisir les bons prestataires avant de s'engager, et avec eux leurs adhérents. C'est dans ce sens que nous avons publié un article dans Tambour Battant comme sur le blog des responsables, qui recommande fortement de :

- privilégier les partenaires nationaux dans le choix des prestataires,
- proscrire les prestataires « exotiques » qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations et aggravent potentiellement le risque,
- vérifier au préalable que le prestataire est bien immatriculé auprès d'Atout France (et donc lui-même titulaire d'une garantie financière).

Nous comptons sur le sens des responsabilités de chacun pour comprendre qu'après deux années noires pour le tourisme, il est préférable de travailler avec nos partenaires, dont notre responsable du tourisme, Michel Wasserfal contrôle en continu que ceux-ci disposent des garanties requises pour assurer la sécurité de nos pratiques.

Enfin, le 3 novembre, en partenariat avec Groupama, nous avons proposé une nouvelle journée d'information sur l'assurance. Animée par Stéphane Dupuis, elle a réuni 40 responsables départementaux du Mouvement et a été l'occasion de nombreux éclairages sur le périmètre du contrat et les modalités de déclaration des sinistres. Depuis 2018, cette journée est reconduite tous les deux ans.

CHARTRE LOYAUTÉ ET SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Nos trésoriers nationaux Colin Yeandle et Michèle Girard, avec l'aide de notre comptable Amélia Gil Amaro et l'ensemble du groupe créé voilà 4 ans, ont étudié en 2022 les comptes des 61 Fédérations Départementales qui les leur avaient transmis. Il ressort de cette étude que les situations sont très variables et les documents plus ou moins complets.

Le premier constat à faire est qu'il serait souhaitable d'adopter dans toutes les fédérations l'utilisation du module comptabilité de SAGA. Il est tout à fait adapté, comme on a pu le constater avec les comptes de la Mayenne, par exemple. Nous aurions ainsi des comptes présentés de manière homogène dans l'ensemble de nos fédérations.



Ensuite, certaines fédérations ont subi une baisse importante des adhésions et sont conscientes que la réduction de ces ressources nécessite une gestion plus rigoureuse. Souvent, cette situation les conduit à augmenter leurs cotisations pour maintenir le niveau des services et activités.

Le groupe a porté son attention sur les départements où la perte d'adhérents pourrait engendrer des problèmes de trésorerie dans les mois à venir. Il souhaite à ce titre rappeler l'utilité pour les fédérations de ne pas attendre que la situation soit dégradée pour solliciter ses conseils et demander une analyse comptable et un bilan précis de la situation avec des actions possibles à envisager.

Ce sera le principal travail du groupe Charte loyauté et solidarité financière en 2023 que de suivre l'évolution du nombre d'adhérents par département et de regarder au fur et à mesure les rapports des assemblées générales pour s'assurer que les fonds propres permettent de faire face aux obligations. Pensez donc à nous adresser vos comptes de résultats et bilans approuvés en Assemblée générales.

TOURISME ET PARTENARIATS

L'année 2022 a commencé par le renouvellement de notre immatriculation au registre des opérateurs de tourisme pour une durée de 3 ans. C'était très utile pour assurer la parfaite légalité des voyages organisés par nos associations. Et ils ont été nombreux, non seulement du fait des reports dûs à la crise sanitaire, mais aussi de nouveaux projets nés depuis.

Le groupe de travail animé par Jean-Louis Bégassat a par ailleurs proposé d'accueillir deux nouveaux partenaires : la Compagnie Française de Croisières et Probtv Vacances.

A propos de ces partenaires touristiques, le groupe veille non seulement à la qualité des prestations proposées mais aussi à sécuriser nos associations et adhérents. Il vérifie en continu leur immatriculation auprès d'Atout France et la souscription des assurances liées.

Avec nos partenaires nationaux, le groupe a édité son carnet de voyage 2023, de nouveau en version électronique. On peut constater la grande variété des offres qui y sont proposées, depuis le séjour ANCV jusqu'au voyage au bout du monde. A propos des séjours ANCV, on soulignera ici que Générations Mouvement a permis à 5 841 adhérents de partir en 2022, dans le cadre de 118 séjours ANCV organisés par 69 porteurs de projets. Ce nombre de départs est en hausse de 25% par rapport à l'année précédente.

Enfin, deux webinaires ont été proposés. L'un visait à faire découvrir Indépendance Royale et ses solutions d'adaptation du domicile, l'autre, en partenariat avec l'IFRA, à donner des informations clés et ressources aux accompagnateurs de voyages.

ANIMATIONS SPORTIVES

Le groupe animations sportives a organisé en 2022 deux grands rassemblements.

Après deux années blanches, il a de nouveau proposé en avril le séjour randonnée à Saint-Jorioz, en Haute Savoie. Le succès de cette opération fût tel qu'il a été nécessaire de trouver un deuxième village de vacances pour loger les 147 participants. Pendant trois jours, sur un site magnifique, les marcheurs qui provenaient de 17 départements ont pu s'adonner au plaisir de la randonnée, accompagnés par des guides locaux qui ont fait l'unanimité. Une réussite.

Puis en septembre, Michèle Girard et son groupe ont organisé notre incontournable concours national de pétanque, le 23^e de l'histoire ! Toutes les conditions étaient réunies pour la réussite de ce bel évènement : le soleil, la beauté du site au bord de la mer et l'accueil chaleureux de notre partenaire VVF. Pendant 3 jours, 86 triplettes se sont mesurées entre elles et c'est finalement la triplette de l'UR Midi-Pyrénées qui l'a emporté dans le concours féminin, tandis que l'équipe des Landes triomphait dans le concours masculin.



Vous le savez, c'était la dernière édition organisée au village VVF de Port-Barcarès. En 2023, le groupe vous donne rendez-vous 30 kilomètres plus au sud, à Argelès, toujours en bord de mer.

ANIMATIONS CULTURELLES

Avec son groupe, Danièle Larvor a organisé au mois de juin le concours national de dictée. C'était à Piriac, en Loire Atlantique. La manifestation a réuni 61 participants dont 34 finalistes et 27 accompagnants qui se sont vus proposer un quizz sur l'histoire et la géographie de la région. Tous ont été enchantés, aussi bien par le texte de la dictée préparée par Yves Charruau que par l'organisation, l'accueil et les visites programmées à La Turbale et la belle cité de Guérande. Les 5 premiers finalistes ont été récompensés par nos partenaires VVF, Vacances Bleues et ULVF, que nous remercions pour leur fidélité.

Pour le concours 2023, c'est le village vacances VVF de Valençay dans l'Indre qui a été retenu du 9 au 12 mai. Nous fêterons à cette occasion le 10^e anniversaire de cet événement avec un programme que le groupe a voulu culturel, festif et varié. Une nouveauté ! Outre la dictée, un grand concours Quiz national sera ouvert à tous les adhérents.

Concernant les concours Novella et photos, il avait été décidé d'un thème commun : « Derrière la fenêtre ».

12 fédérations nous ont adressé 17 nouvelles et le jury a attribué la 1^{ère} place à une adhérente de la Fédération de la Mayenne pour son texte intitulé « Edgar », que chacun peut découvrir sur notre site internet. Son prix lui a été offert par notre partenaire Azureva.

Nous avons aussi reçu 94 photos. 200 votants ont pu se prononcer en ligne sur le site national de Générations Mouvement et c'est le cliché de Jean-Marc Milamant, de la Fédération de Saône-et-Loire, qui a été plébiscité.

Le thème retenu pour le concours Novella 2023 est : « Racontez-nous votre madeleine de Proust ». Quant aux photographes, ils ont été très inspirés par le thème du concours photo : « Reflets » et nous avons reçu plus de 300 photos à départager.

SOLIDARITÉ MADAGASCAR

Depuis 3 ans, la Fédération nationale a souhaité renforcer son rôle dans cette belle opération. Cette démarche a connu son point d'orgue en 2021 puisque nous sommes devenus « membre actif » de l'association nationale *Solidarité Madagascar*. Nombre de nos fédérations sont également engagées et soutiennent des projets partout sur l'île.

De son côté, la Fédération nationale a souhaité concentrer ses efforts sur le site de Fierenana. Malgré les conditions difficiles liées à la crise sanitaire, les projets ont progressé. Grâce à vos dons et notamment ceux des fédérations de la Dordogne et de l'Isère, que nous remercions de nouveau, les classes de l'annexe de l'école, qui avaient été détériorées suite aux graves intempéries, ont été restaurées. Deux nouvelles classes ont même pu être construites. Les élèves peuvent désormais suivre une scolarité entière de la maternelle au baccalauréat. Le dortoir est également terminé et 24 élèves y sont logés.

La liste d'attente est importante pour tous ces jeunes qui espèrent pouvoir raccourcir leur temps de trajet (jusqu'à 3h de marche par jour) pour venir étudier. L'agrandissement du pensionnat pour sécuriser les enfants scolarisés est une prochaine étape.

Les dons transmis par Générations Mouvement ont également permis de participer, aux côtés de 2 autres associations humanitaires, à la construction d'un silo à grains, à l'achat de matériel agricole et de zébus pour une cinquantaine d'agriculteurs.



6 000 personnes bénéficient directement de la mise en place de cette coopérative et nous avons vu avec plaisir apparaître sur la façade du silo le logo Générations Mouvement peint en grand.

Compte tenu des besoins sur l'Île, il y a lieu de continuer à mobiliser autour de cette opération que nous soutenons depuis 25 ans. Hélène Guth et notre nouvelle assistante de direction Ophélie Silvestre sont à votre écoute pour vous renseigner sur ce partenariat. Et c'est aussi dans ce sens que le président de l'association nationale Solidarité Madagascar, Laurent Poupert, était intervenu lors du séminaire des présidents en octobre dernier.

IFRA - FORMATION

Enfin, il n'aura échappé à personne dans cette salle que je n'ai pas abordé l'une des activités pourtant phares du national : la formation. Mais vous le savez, l'IFRA tiendra son Assemblée générale cet après-midi et je laisse donc à André Treluyer, son président, le soin de vous présenter le bilan de cette activité à cette occasion.



Rapport financier | Colin Yeandle, trésorier

COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Nous présentons les comptes annuels que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée générale et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur depuis l'an passé (ANC 2018-06).

Situation de l'activité en cours de l'exercice

D'une manière synthétique, les comptes de l'exercice 2022 se résument ainsi :

| | |
|-------------------------|------------------|
| • Produits : | 1 503 719 € |
| • Charges : | 1 334 888 € |
| • résultat comptable : | 168 831 € |
| • résultat à affecter : | 168 831 € |

Produits

Les cotisations qui représentent 52 % des revenus de la Fédération nationale (58 % l'an passé) présentent une hausse de 41 755 €.

Après deux années difficiles dues à la situation sanitaire, qui ont fortement impacté le nombre des adhésions, ce dernier repart en hausse de 5%.

La reprise constatée des activités dans nos associations et la mise en place du projet associatif doivent permettre de conserver cette tendance dans les années à venir pour se rapprocher des effectifs d'avant crise sanitaire.

A noter par ailleurs que l'assemblée générale 2022 a porté le montant de la cotisation nationale à 2 euros à partir de l'année 2024.

Parmi les autres ressources (soit 48 % des recettes) figurent les postes suivants :

- **Les subventions** représentent 16 % des ressources de la Fédération nationale (19 % en 2021) :
 - la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole pour 120 000 €,
 - Groupama (convention partenariat) pour 40 000 € supporte la TVA reversée à l'Etat (soit 33 333 € pour la Fédération nationale),
 - Groupama (convention mécénat) pour 60 000 €,
 - le fonds de développement de la vie associative pour 22 900 € au titre des formations dispensées par l'IFRA,
 - l'aide de notre partenaire touristique (VVF) pour 5 000 €.
- **Les ventes de marchandises et les prestations de services** (soit 27 % des produits) correspondent notamment à :
 - la régie publicitaire de *Tambour battant* (48 254 €),
 - l'appui de nos partenaires pour la réalisation du carnet de voyages (4 680 €), désormais entièrement numérique,
 - les ristournes des voyagistes partenaires (120 032 €), qui augmente de 106 % par rapport à 2021 avec la reprise du tourisme,
 - le National de pétanque (142 502 €),
 - le concours de dictée (18 180 €),
 - la mise à disposition d'espaces partenaires (11 615 €) lors des Journées nationales,
 - la vente de guides IFRA, de matériel de communication et de *Tambour Battant* (15 012 €).



- **Les revenus financiers** représentent 0,3 % des ressources de la Fédération nationale :
 - La Fédération nationale a souscrit, en juin 2017, auprès du Crédit Agricole, des placements qui ont généré des intérêts créditeurs à hauteur de 4 555 €.

Charges

Achats : 571 683 € soit 43 %

Parmi les montants significatifs, on peut noter :

- Les frais d'organisation des événements nationaux (180 578 €) : le championnat de pétanque (124 221 €), le séjour randonnée (39 014 €) et le concours de dictée (17 343 €),
- La location du siège social de la Fédération nationale (73 543 €),
- L'abonnement annuel chez AssoConnect pour l'hébergement de la base de données SAGA (68 888 €),
- Les assurances (64 179 €) comprenant les assurances propres à la Fédération nationale (Responsabilité civile associative et missions collaborateurs, 8 346 €) et celles souscrites pour le compte du Mouvement (RC pro organisateur de voyages, garantie de cautionnement, protection juridique, pour 55 833 €),
- Les frais d'organisation des Journées nationales, organisées chez notre partenaire Miléade et du Séminaire des présidents chez VVF (52 041 €),
- Les frais de missions des élus nationaux (44 503 €) avec le retour au présentiel, pour les réunions du conseil d'administration, du Bureau, des groupes de travail ou la participation aux assemblées générales départementales,
- La fabrication et le routage du Magazine Tambour Battant (43 118 €), adressé en deux exemplaires par association membre,

- Les honoraires (37 020 €) correspondent essentiellement à AXIS (expert-comptable), à Ernst and Young (commissaire aux comptes) et ID MSA (salaires et charges sociales),
- L'édition et le routage des cartes d'adhérents (7 813 €), par planches de 10 cartes vierges.

Rémunérations du personnel et cotisations sociales : 540 425 € soit 40 %. En augmentation de 10 % par rapport à 2021, avec le retour à une équipe de 8 collaborateurs (7 seulement entre juin et décembre 2021) et la fin du dispositif de l'Etat d'activité partiel (6 mois en 2021).

Aide aux associations : 58 707 € soit 4 %

La Fédération nationale est intervenue pour indemniser les adhérents de 7 associations confrontées à la mise en liquidation de prestataires de tourisme. Groupama Assurance caution - crédit a couvert les 2/3 de cette somme (38 537 €).

Mise en œuvre du projet associatif : 38 341 € soit 3 %

Conformément aux décisions de l'assemblée générale, la Fédération nationale a fourni aux fédérations départementales du matériel de communication (roll ups, stickers et affiches marques) ainsi que des plaquettes didactiques SAGA destinées aux utilisateurs des associations locales.

Subventions accordées : 4 913 € soit 0,4 %

La Fédération nationale subventionne l'IFRA pour la réalisation des formations et octroie des prix aux associations lauréates du concours Générations Actions, organisé en lien avec la MSA (3 359 €).



Bilan - Actif

- Dans les **immobilisations incorporelles** : Dépôts de marques auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), et du site internet.
- Les **immobilisations corporelles** concernent les aménagements, le mobilier et le matériel informatique.
- **Immobilisations financières** : parts sociales au Crédit agricole (5 166 €).
- **Comptes titres détenus au Crédit Agricole** :
 - Livret A pour un montant de 79 823 €
 - Compte sur livret association 1 713 718 €
 - Compte sociétaire 15 530 €

Bilan - passif

Les réserves comprennent les réserves associatives affectées.

Réserves affectées

- 35 972,73 € sur la réserve **Statutaire**
- 1 400 000 € sur la réserve **Générale**
- 350 000 € sur la réserve **Projet associatif**.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Présentation

Conformément à l'article 10 des statuts, il appartient à l'Assemblée générale d'approuver le budget, arrêté par le Conseil d'administration.

Celui-ci s'inscrit dans une période de reprise de l'activité et de montée en puissance de la mise en œuvre du projet associatif. Il prend notamment en compte une hausse des adhésions par rapport à 2022, ainsi que des recettes tirées des activités commerciales.

Recettes

- **Les recettes** sont constituées, notamment, des cotisations des adhérents, basées sur 480 000 adhérents (soit une hausse de 4,5 %).
- **Les subventions** : CCMSA et Groupama sont reconduites à leur niveau de 2022. La subvention FDVA est connue pour 2023, puisque inscrite dans une convention triennale 2022 - 2024.
- **Les autres recettes** sont constituées par les ventes de la Fédération nationale, notamment celles liées à l'activité touristique de Générations Mouvement qui retrouve son niveau d'avant épidémie.

Dépenses

Les dépenses reprennent l'activité statutaire, le fonctionnement du siège social, les services aux associations (assurances, formation, Saga, animations culturelles et sportives, animation du réseau, etc.), les représentations nationales assumées par votre Fédération nationale et les travaux des différents groupes de travail animés par les membres du Conseil d'administration.

Elles intègrent par ailleurs le financement de la mise en place du projet associatif.

RÉSOLUTIONS FINANCIÈRES

1 - L'Assemblée générale aura à se prononcer sur les comptes tels qu'ils viennent d'être présentés et sur le quitus au Conseil d'administration ainsi que sur le budget de l'exercice 2023, conformément à l'article 10 des statuts.

2 - L'Assemblée générale aura également à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022 :



Sur proposition du Conseil d'administration, il convient d'approuver :

a) l'affectation du résultat de l'exercice de **168 831 €**

- 38 341 € de charges sont prélevés sur la réserve projet associatif, qui est ainsi ramenée à 311 659 €
- L'excédent de gestion de l'exercice, hors dépenses financées par la réserve, se porte donc à 207 172 €. Il est affecté sur le compte de report à nouveau, qui s'élève ainsi à 526 394,06 €

b) Il est par ailleurs proposé à l'assemblée générale, suite à la modification statutaire adoptée en 2021, d'affecter l'intégralité des 35 972,73 € de la réserve statutaire devenue sans objet, à la création d'une réserve pour aléas et imprévus liés à l'activité et aux missions de l'association.

3 – L'assemblée générale aura enfin à se prononcer sur le montant de la cotisation 2025, maintenu à 2 euros.

TABLEAU DE PASSAGE

FONDS ASSOCIATIFS FIN 2021 AVANT AFFECTATION | FONDS ASSOCIATIFS APRES AFFECTATION

| | | 31/12/2022 AVANT AFFECTATION | PROPOSITION D' AFFECTATION | 31/12/2022 APRES AFFECTATION |
|--------------------------------|--------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| RÉSERVES STATUTAIRES | | 35 972,73 € | 35 072,73 € | 0 € |
| RÉSERVE POUR ALÉAS ET IMPRÉVUS | | | 35 972,73 € | |
| RÉSERVE GÉNÉRALE | | 1 400 000,00 € | 0 € | 1 400 000,00 € |
| RÉSERVE PROJET ASSOCIATIF | | 350 000,00 € | 38 341,00 € | 311 659,00 € |
| REPORT À NOUVEAU | | 319 222,06 € | 207 172 € | 526 394,06 € |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | 168 831 € | | |
| | TOTAL | 2 274 025,79 € | 0,0 € | 2 274 025,79 € |



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Génération Mouvement - Fédération nationale

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la fédération Génération Mouvement - Fédération nationale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fédération Génération Mouvement - Fédération nationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Chaque année, le commissaire aux comptes d'une association ayant une activité économique, comme c'est le cas pour la Fédération nationale, doit présenter à l'assemblée générale son rapport spécial sur les conventions réglementées.

De quoi s'agit-il ?

Dans une association, on distingue les conventions courantes (conclues dans des conditions normales, comme par exemple le remboursement des frais des administrateurs en mission, prévu par les statuts) et les conventions réglementées, conclues entre l'association et une autre personne morale (une Fédération départementale par exemple ou une structure externe dont un administrateur est simultanément administrateur des deux entités et dont l'une rembourserait les frais engagés par l'administrateur pour assurer ses missions dans l'autre).

La mission du commissaire aux comptes dans son rapport consiste à présenter l'ensemble des conventions qui lui ont été communiquées. Il n'a pas pour mission de les rechercher, ni d'émettre une opinion sur leur utilité. C'est une mission purement factuelle.

Cette disposition est d'ordre légal et doit donc être respectée.

Le but du législateur est de permettre à l'assemblée générale délibérante de juger du bien fondé de ces conventions et d'éviter les conflits d'intérêts.

Le rapport présenté dans les pages suivantes est constitué de deux parties : le rapport lui-même et la liste des conventions sur lesquelles il est établi.



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Généralités Mouvement - Fédération nationale

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la fédération Généralités Mouvement - Fédération nationale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions concernées sont reprises dans l'annexe jointe à ce rapport.

Paris-La Défense, le 25 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



TABLEAU DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA FEDERATION NATIONALE ET DES OPERATIONS
ENTRE LEUR FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ADHESION ET LA FEDERATION NATIONALE

COMPTE DE L'EXERCICE 2022

MEMBRES DU BUREAU

| PRENOM | NOM | MANDAT A LA FEDERATION NATIONALE | AUTRES MANDATS | NATURES DES TRANSACTIONS | OPERATIONS REALISEES AVEC LA FD | OPERATIONS REALISEES AVEC L'UR | OPERATIONS REALISEES AVEC DES INSTANCES | OPERATIONS REALISEES AVEC L'ADMINISTRATEUR |
|-------------|----------|----------------------------------|---|---|--|--------------------------------|---|--|
| HENRI | LEMOINE | ADMINISTRATEUR - PRESIDENT | ADMINISTRATEUR DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COTES D'ARMOR (22) - REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CFR-REPRESENTANT AU BUREAU / EXECUTIF DE LA FIAPA - REPRESENTANT CNSA | COTISATION D'ADHESION 2022 ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION FRAIS DIVERS REMBOURSES PARTICIPATION A LA LA DICTEE, AU NATIONAL DE PETANQUE, FORMATION DES FORMATEURS ET JOURNEE ASSURANCE DU 03/11/22 COTISATION VERSEE AUPRES DE LA FIAPA ET DE LA CFR ACHAT BISCUITS MADAGASCAR | 17 584,80 € 1 073,32 € 1 656,64 € 18 000,00 € 220,00 € | | | 8 668,17 € |
| MICHEL | GUILBERT | ADMINISTRATEUR - VICE-PRESIDENT | ADMINISTRATEUR - PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE GENERATIONS MOUVEMENT DE LA SOMME (80) - REPRESENTANT MSA ILE DE FRANCE | COTISATION D'ADHESION 2022 PARTICIPATION A LA RANDO NATIONALE FRAIS DIVERS REMBOURSES | 4 454,00 € 1 200,00 € 1 220,64 € | | | |
| JEAN-PIERRE | LAROCHE | ADMINISTRATEUR - VICE-PRESIDENT | ADMINISTRATEUR DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (87)-REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL DE LA SEMAINE BLEUE FN MARPA et AVMA - RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES, JURY GENERATIONS ACTIONS | COTISATION D'ADHESION 2022 PARTICIPATION A LA DICTEE, A LA RANDO NATIONALE ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION FRAIS DIVERS REMBOURSES | 2 203,20 € 349,60 € 2 549,69 € | | | 570,00 € 2 549,69 € |



| | | | | | | | | |
|---------|---------|---|---|---|-------------|---------|-------------|------------|
| PIERRE | ERBS | ADMINISTRATEUR - SECRETARE | ADMINISTRATEUR - SECRETAIRE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE GENERATIONS MOUVEMENT DE PARIS (75)-PRESIDENT CFR - REPRESENTANT AU HCFEA | COTISATION D'ADHESION 2022 | 1 412,70 € | | | |
| | | | | COTISATION VERSEE AUPRES DE LA CFR, ET CNSA | | | 8 000,00 € | |
| | | | | PARTICIPATION AU SEMINAIRE DES PRESIDENTS | 70,03 € | | | |
| DANIELE | LARYOR | ADMINISTRATRICE- SECRETARE ADJOINTE EN CHARGE DU SOCIAL ET DE LA SANTÉ | ADMINISTRATRICE - Présidente DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DU LOT (46) - REPRESENTANTE A LA FIAPA ET A LA CFR | COTISATION D'ADHESION 2022 | 9 256,50 € | | | |
| | | | | PARTICIPATION A LA RENCONTRE DE PETANQUE, A LA DICTEE NATIONALE | 2 957,50 € | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | 2 032,63 € |
| | | | | COTISATION VERSEE AUPRES DE LA FIAPA ET DE LA CFR | | | 18 000,00 € | |
| COLIN | YEANDLE | ADMINISTRATEUR- TRESORIER | ADMINISTRATEUR DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE L'ORNE(61)- PRESIDENT DE L'UNION REGIONALE NORMANDIE-REPRESENTANT A AGE | COTISATION D'ADHESION 2022 | 14 356,50 € | 15,00 € | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | 3 278,32 € |
| | | | | PARTICIPATION A LA RENCONTRE DE PETANQUE, A LA DICTEE NATIONALE, SEMINAIRE DES PRESIDENTS, FORMATIONS | 3 867,58 € | | | 258,00 € |
| | | | | COTISATION VERSEE AUPRES DE AGE, FIAPA | | | 13 548,00 € | |
| MICHELE | GIRARD | ADMINISTRATRICE- TRESORIERE ADJOINTE | ADMINISTRATRICE, PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE L'HERAULT (34) - PRESIDENTE DE L' UR Languedoc Roussillon | COTISATION D'ADHESION 2022 | 9 214,00 € | 15,00 € | | |
| | | | | PARTICIPATION A LA RENCONTRE DE PETANQUE, A LA DICTEE ET LA RANDONNEE | 13 006,50 € | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | 2 984,36 € |
| | | | | ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION | 1 705,12 € | | | |



ADMINISTRATEURS

| PRENOM | NOM | MANDAT A LA FEDERATION NATIONALE | AUTRES MANDATS | NATURES DES TRANSACTIONS | OPERATIONS REALISEES AVEC LA FD | OPERATIONS REALISEES AVEC L'UR | OPERATIONS REALISEES AVEC DES INSTANCES | OPERATIONS REALISEES AVEC L'ADMINISTRATEUR |
|------------|----------|-------------------------------------|--|--|---|--------------------------------|---|--|
| JEAN-LOUIS | BEGASSAT | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DU CHER (18) | COTISATION D'ADHESION 2022 ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION, BISCUITS PARTICIPATION A LA RENCONTRE NATIONALE DE PETANQUE, SEMINAIRE DES PRESIDENTS ET FORMATION DES FORMATEURS FRAIS DIVERS REMBOURSES | 7 840,40 € 596,17 € 8 288,50 € | | | 187,50 € 1 632,23 € |
| GERARD | BOISSEL | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DES LANDES (40) | COTISATION D'ADHESION 2022 ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION FRAIS DIVERS REMBOURSES PARTICIPATION A LA RENCONTRE NATIONALE DE PETANQUE, SEMINAIRE DES PRESIDENTS, FORMATION AVS ET JOURNEE ASSURANCE 3/11/22 | 28 662,00 € 2 035,57 € 4 826,28 € | | | 2 630,08 € |
| MICHELE | CASTAN | ADMINISTRATRICE SECRETAIRE ADJOINTE | ADMINISTRATRICE - Présidente DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE LOZERE (48)-REPRESENTANTE A LA CFR-REPRESENTANTE A L'HAS, A L'ANPV ET DEFENSEUR DES DROITS | COTISATION D'ADHESION 2022 ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION FRAIS DIVERS REMBOURSES PARTICIPATION A LA RENCONTRE NATIONALE DE PETANQUE, A LA DICTEE COTISATIONS VERSEES AUPRES DE LA CFR ET PRESENCE VERTE | 6 240,70 € 352,57 € 1865,5 € | | 8 270,00 € | 1 716,48 € |

| | | | | | | | | | | |
|-------------|----------|-----------------|--|---|-------------|---------|--|--|--|------------|
| YVON | DELCOURT | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR - PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE LA MAYENNE (53) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 21 666,50 € | | | | | |
| | | | | PARTICIPATION A LA RENCONTRE NATIONALE DE PETANQUE, DICTEE NATIONALE, SEMINAIRE DES PRESIDENTS, INFORMATION ASSURANCE 3/11/22 ET FORMATION DES FORMATEURS | 5 546,64 € | | | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | | | 2 403,29 € |
| JEAN-PIERRE | DELMER | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR - PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE TOURAINE (37) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 14 693,10 € | | | | | |
| | | | | ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION | 278,16 € | | | | | |
| | | | | PARTICIPATION A LA RENCONTRE NATIONALE DE PETANQUE, DICTEE NATIONALE, SEMINAIRE DES PRESIDENTS | 4 265,00 € | | | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | 68,80 € | | | | | 1 265,95 € |
| JOSETTE | FORTE | ADMINISTRATRICE | ADMINISTRATRICE - PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE LA HAUTE CORSE (20) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 952,00 € | | | | | |
| | | | | PARTICIPATION A LA RENCONTRE NATIONALE DE PETANQUE | 1 646,50 € | | | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | | | 1 322,35 € |
| HELENE | GUTH | ADMINISTRATRICE | ADMINISTRATRICE - VICE-PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE L'AUBE (10) - PRESIDENTE UR GRAND EST | COTISATION D'ADHESION 2022 | 5 406,00 € | 15,00 € | | | | |
| | | | | ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION | 398,03 € | | | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | 186,15 € | | | | | 2 321,89 € |
| GILBERT | LAVOLTE | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR, PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE L'AVEYRON (12) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 13 872,00 € | | | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | | | 2 167,34 € |
| | | | | RANDONNEE NATIONALE | | | | | | 600,00 € |
| | | | | ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION | 197,56 € | | | | | |
| DANIELLE | LEBERRE | ADMINISTRATRICE | ADMINISTRATRICE - PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE LA VIENNE (86) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 6 987,00 € | | | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | | | 473,10 € |
| | | | | BISCUITS MADAGASCAR | | | | | | 10,00 € |



| | | | | | | | | |
|---------|------------|---------------------|--|--|-------------|---------|------------|------------|
| EVELYNE | LUCCANTONI | ADMINISTRATRICE | ADMINISTRATRICE - PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DU RHONE (69) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 15 852,50 € | | | |
| | | | | PARTICIPATION A LA PETANQUE, A LA DICTEE ET INFORMATION ASSURANCE DU 3/11/22 | 3 167,50 € | | | |
| | | | | ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION | 88,63 € | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | 2 375,46 € |
| MAURICE | THOMAS | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE (86) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 6 987,00 € | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | 440,41 € |
| | | | | PARTICIPATION AU SEMINAIRE DES PRESIDENTS | | | | 273,50 € |
| ANDRE | TRELLUYER | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR - ADMINISTRATEUR DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE L'ILLE ET VILAINE (35) - PRESIDENT DE L'UR BRETAGNE | COTISATION D'ADHESION 2022 | 44 494,10 € | 15,00 € | | |
| | | PRESIDENT DE L'IFRA | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | 3 041,12 € |
| | | | | PARTICIPATION AU SEMINAIRE DES PRESIDENTS ET A LA JOURNEE ASSURANCE DU 3/11/22 | 285,26 € | | | |
| | | | | SUBVENTION VERSEE A L'IFRA | | | 1 554,46 € | |
| | | | | ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION | 48,03 € | | | |

ADMINISTRATEURS AYANT CESSÉ LEURS MANDATS EN 2022

| PRENOM | NOM | MANDAT A LA FEDERATION NATIONALE | AUTRES MANDATS | NATURES DES TRANSACTIONS | OPERATIONS REALISEES AVEC LA FD | OPERATIONS REALISEES AVEC L'UR | OPERATIONS REALISEES AVEC LES INSTANCES | OPERATIONS REALISEES AVEC L'ADMINISTRATEUR |
|---------|----------|----------------------------------|---|--|---------------------------------|--------------------------------|---|--|
| CLAUDE | CONNAN | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR - PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE PARIS (75)-REPRESENTANT A AGE-REPRESENTANT A LA CFR - PRESIDENT UNION REGIONALE ILE DE FRANCE | COTISATION D'ADHESION 2022 | 1 412,70 € | 15,00 € | | |
| | | | | SEMINAIRE DES PRESIDENTS | 70,03 € | | | |
| | | | | COTISATION VERSEE AUPRES D'AGE ET DE LA CFR | | | 11 548,00 € | |
| EVELYNE | FRIGO | ADMINISTRATRICE | ADMINISTRATRICE -- FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE LA SARTHE (72) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 38 396,20 € | | | |
| | | | | ACHATS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE COMMUNICATION | 1 613,20 € | | | |
| | | | | PARTICIPATION A LA DICTEE NATIONALE | 1 250,00 € | | | |
| | | | | DOSSIER SINISTRE ASSURANCE | 4 463,00 € | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | 571,24 € |
| DANIEL | THABARET | ADMINISTRATEUR | ADMINISTRATEUR - PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE GENERATIONS MOUVEMENT DE HAUTE-GARONNE (31) | COTISATION D'ADHESION 2022 | 8 177,00 € | | | |
| | | | | FRAIS DIVERS REMBOURSES | | | | 304,60 € |
| | | | | FORMATION WORD PRESS | 219,36 € | | | |



ADMINISTRATEURS DE DROIT (ARTICLE 17 DES STATUTS)

| PRENOM | NOM | MANDAT A LA FEDERATION NATIONALE | AUTRES MANDATS | NATURES DES TRANSACTIONS | MONTANT DES TRANSACTIONS | OPERATIONS REALISEES AVEC L'ADMINISTRATEUR |
|--------|---------|--|--|---|--------------------------|--|
| REGIS | JACOBE | ADMINISTRATEUR DE DROIT (MSA MARNE ARDENNES MEUSE) | ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE | VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA CCMSA A GENERATIONS MOUVEMENT - FEDERATION NATIONALE | 120 000,00 € | |
| | | | | VERSEMENT DES LOYERS A LA MSA | 55 039,72 € | |
| MICHEL | ROBINET | ADMINISTRATEUR DE DROIT (MSA NORD PAS DE CALAIS) | | VERSEMENT A LA MSA DES FRAIS DE POSTE | 2 027,79 € | |
| | | | | VERSEMENT A LA MSA LOCACTION DE SALLES | 363,00 € | |
| | | | | VERSEMENT A IDMSA POUR LA GESTION DE LA PAIE DE LA FEDERATION NATIONALE | 2 023,20 € | |



**LES COMPTES DE LA FÉDÉRATION
NATIONALE
CLOS AU 31/12/2022**



Bilan Actif

| Etat exprimé en euros | | 31/12/2022 | | | 31/12/2021 |
|--|---|------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | | Brut | Amort. et Dépréc. | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISE | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| | Frais d'établissement | | | | |
| | Frais de recherche et de développement | | | | |
| | Donations temporaires d'usufruit | | | | |
| | Concessions brevets droits similaires | 70 773 | 68 648 | 2 124 | 821 |
| | Autres immobilisations incorporelles (1) | | | | |
| | Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | |
| | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| | Terrains | | | | |
| Constructions | | | | | |
| Installations techniques, mat. et outillage indus. | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 55 065 | 47 518 | 7 547 | 6 646 | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | |
| Avances et acomptes | | | | | |
| BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES | | | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) | | | | | |
| Participations évaluées selon mise en équival. | | | | | |
| Autres participations | | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | | |
| Autres titres immobilisés | 5 173 | | 5 173 | 5 085 | |
| Prêts | 18 500 | 18 500 | | | |
| Autres immobilisations financières | 150 | | 150 | 150 | |
| TOTAL (I) | 149 660 | 134 666 | 14 994 | 12 703 | |
| ACTIF CIRCULANT | STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| | Matières premières, approvisionnements | | | | |
| | En-cours de production de biens | | | | |
| | En-cours de production de services | | | | |
| | Produits intermédiaires et finis | | | | |
| | Marchandises | 17 446 | | 17 446 | 21 312 |
| | Avances et Acomptes versés sur commandes | 10 000 | | 10 000 | |
| CREANCES (3) | | | | | |
| Créances clients, usagers et comptes rattachés | 992 983 | 9 563 | 983 420 | 991 737 | |
| Créances reçues par legs ou donations | | | | | |
| Autres créances | 71 744 | | 71 744 | 140 158 | |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | | | | | |
| DISPONIBILITES | 2 298 669 | | 2 298 669 | 2 124 015 | |
| COMPTES DE REGULARISATION | Charges constatées d'avance | 66 174 | | 66 174 | 80 753 |
| | TOTAL (II) | 3 457 018 | 9 563 | 3 447 455 | 3 357 975 |
| | Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) | | | | |
| Primes de remboursement des obligations (IV) | | | | | |
| Ecart de conversion actif (V) | | | | | |
| TOTAL ACTIF (I à V) | 3 606 678 | 144 229 | 3 462 449 | 3 370 677 | |
| (1) dont droit au bail | | | | | |
| (2) dont à moins d'un an | | | 150 | 150 | |
| (3) dont à plus d'un an | | | 9 680 | 12 009 | |

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

| | | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--|------------------|------------------|
| FONDS PROPRES | Fonds propres sans droit de reprise | | |
| | Fonds propres statutaires | | |
| | Fonds propres complémentaires | | |
| | Fonds propres avec droit de reprise | | |
| | Fonds propres statutaires | | |
| | Fonds propres complémentaires | | |
| | Ecart de réévaluation | | |
| | Réserves | | |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | 35 973 | 35 837 |
| | Réserves pour projet de l'entité | 350 000 | 40 017 |
| Autres | 1 400 000 | | |
| Report à nouveau | 319 222 | 1 875 331 | |
| | Excédent ou déficit de l'exercice | 168 831 | 154 010 |
| | Total des fonds propres (situation nette) | 2 274 025 | 2 105 195 |
| | Fonds propres consommables | | |
| | Subventions d'investissement | | |
| | Provisions réglementées | | |
| | Total des autres fonds propres | | |
| | Total des fonds propres | 2 274 025 | 2 105 195 |
| Fonds reportés et dédiés | Fonds reportés liés aux legs ou donations | | |
| | Fonds dédiés sur subventions d'exploitation | | |
| | Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes | | |
| | Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public | | |
| | Total des fonds reportés et dédiés | | |
| Provisions | Provisions pour risques | 7 531 | |
| | Provisions pour charges | 89 545 | 96 198 |
| | Total des provisions | 97 076 | 96 198 |
| DETTES (1) | DETTES FINANCIERES | | |
| | Emprunts obligataires convertibles | | |
| | Autres emprunts obligataires | | |
| | Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) | | |
| | Emprunts et dettes financières divers | | |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 540 | 540 |
| | DETTES D'EXPLOITATION | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 119 853 | 135 470 |
| | Dettes des legs ou donations | | |
| | Dettes fiscales et sociales | 157 727 | 131 876 |
| DETTES DIVERSES | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | 9 910 | 14 985 | |
| Produits constatés d'avance | 803 318 | 886 414 | |
| | Total des dettes | 1 091 347 | 1 169 285 |
| | Ecart de conversion passif | | |
| | TOTAL PASSIF | 3 462 449 | 3 370 677 |
| | Résultat de l'exercice exprimé en centimes | 168 830,56 | 154 010,28 |
| | (1) Dont à moins d'un an | 1 090 807 | 1 168 745 |
| | (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP | | |



Compte de Résultat 1/2

| Etat exprimé en euros | | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|---|------------------|------------------|
| | | 12 mois | 12 mois |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | Cotisations | 780 633 | 738 655 |
| | Vente de biens et services | | |
| | Ventes de biens | 15 540 | 4 060 |
| | dont ventes de dons en nature | | |
| | Ventes de prestations de service | 431 457 | 283 982 |
| | dont parrainages | | |
| | Produits de tiers financeurs | | |
| | Concours publics et subventions d'exploitation | 142 900 | 143 800 |
| | Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable | | |
| | Ressources liées à la générosité du public | | |
| | Dons manuels | | |
| | Mécénats | 61 000 | 65 000 |
| | Legs, donations et assurances-vie | | |
| | Contributions financières | 7 100 | 4 111 |
| | Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | 19 393 | 28 039 |
| Utilisations des fonds dédiés | | | |
| Autres produits | 1 | 37 | |
| Total des produits d'exploitation | | 1 458 025 | 1 267 684 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | Achats de marchandises | 17 591 | |
| | Variation de stock | 3 866 | 3 124 |
| | Achats de matières et autres approvisionnements | | |
| | Variation de stock | | |
| | Autres achats et charges externes | 694 266 | 592 484 |
| | Aides financières | 2 447 | 7 527 |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | 17 801 | 18 575 |
| | Salaires et traitements | 361 351 | 340 818 |
| | Charges sociales | 149 038 | 142 505 |
| | Dotation aux amortissements et dépréciations | 4 378 | 13 560 |
| | Dotation aux provisions | 7 531 | |
| | Reports en fonds dédiés | | |
| Autres charges | 2 195 | 2 | |
| Total des charges d'exploitation | | 1 260 465 | 1 118 593 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 197 559 | 149 091 |



Compte de Résultat 2/2

| Etat exprimé en euros | | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|---|------------------|------------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 197 559 | 149 091 |
| PRODUITS FINANCIERS | De participation | | |
| | D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé | | |
| | Autres intérêts et produits assimilés | | 82 |
| | Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| | Différences positives de change | | |
| | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 4 643 | 1 273 |
| Total des produits financiers | | 4 643 | 1 355 |
| CHARGES FINANCIERES | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| | Intérêts et charges assimilées | | |
| | Différences négatives de change | | |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| | Total des charges financières | | |
| RESULTAT FINANCIER | | 4 643 | 1 355 |
| RESULTAT COURANT avant impôts | | 202 202 | 150 446 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | Sur opérations de gestion | 41 051 | 4 949 |
| | Sur opérations en capital | | |
| | Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| Total des produits exceptionnels | | 41 051 | 4 949 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | Sur opérations de gestion | 58 890 | 354 |
| | Sur opérations en capital | | |
| | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| Total des charges exceptionnelles | | 58 890 | 354 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | (17 838) | 4 595 |
| Participation des salariés aux résultats | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | 15 533 | 1 031 |
| TOTAL DES PRODUITS | | 1 503 719 | 1 273 989 |
| TOTAL DES CHARGES | | 1 334 888 | 1 119 978 |
| EXCEDENT ou DEFICIT | | 168 831 | 154 010 |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | |
| Dons en nature | | | |
| Prestations en nature | | | |
| Bénévolat | | | |
| TOTAL | | | |
| CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | |
| Secours en nature | | | |
| Mise à disposition gratuite de biens | | | |
| Prestations | | | |
| Personnel bénévole | | | |
| TOTAL | | | |



LES COMPTES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE BUDGET PRÉVISIONNEL 2023



BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 - PARTIE 1

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------------|---|-----------------------|
| | PRÉVISIONNEL 2023 | | PRÉVISIONNEL 2023 |
| FONCTIONNEMENT SIEGE | 709 220,00 € | FONCTIONNEMENT SIEGE | 1 158 833,00 € |
| LOCATIONS ET ENTRETIENS BIENS IMMOBILIERS | 75 000,00 € | COTISATIONS | 816 000,00 € |
| CONSOMMATIONS ET ABONNEMENTS | 20 000,00 € | SUBVENTION MSA | 120 000,00 € |
| ASSURANCES DU SIEGE | 9 000,00 € | SUBVENTION GROUPAMA PARTENARIAT | 33 333,00 € |
| MAINTENANCE MATERIELS BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE | 8 000,00 € | SUBVENTION GROUPAMA MECENAT | 60 000,00 € |
| IMMOBILISATIONS/AMORTISSEMENTS | 5 000,00 € | RISTOURNES PARTENAIRES TOURISTIQUES | 120 000,00 € |
| FOURNITURES ADMINISTRATIVES | 4 000,00 € | INTERETS SUR LIVRET | 4 500,00 € |
| MISSION RECEPTION | 10 000,00 € | SUBVENTION VVF CHEMIN CONVIVIALITE | 5 000,00 € |
| FRAIS DE GESTION / FRAIS BANCAIRES | 1 000,00 € | SALAIRES COTISATIONS SOCIALES ET FISCALES | |
| SALAIRES COTISATIONS SOCIALES ET FISCALES | 560 000,00 € | PRODUITS EXCEPTIONNELS | |
| HONORAIRES MSA SERVICES | 2 220,00 € | REMBOURSEMENTS ET IS | |
| IMPOTS SUR LES BENEFICES | 15 000,00 € | REMBOURSEMENT PRETAUX FD | |
| CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS | | REPRISE DE PIDR | |
| | | PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS | |
| FONCTIONNEMENT STATUTAIRE | 118 000,00 € | FONCTIONNEMENT STATUTAIRE | 15 000,00 € |
| BUREAU | 7 000,00 € | | |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION | 30 000,00 € | | |
| JOURNEES NATIONALES | 35 000,00 € | MISE A DISPOSITION D'ESPACE JOURNEES NATIONALES | 15 000,00 € |
| PLAQUETTES COTISATIONS | 10 000,00 € | AUTRES PARTICIPATIONS AUX JN | |
| HONORAIRES EXPERT COMPTABLE | 16 000,00 € | | |
| HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES | 20 000,00 € | | |
| | | | |
| FRAIS DE REUNIONS GROUPES DE TRAVAIL | 16 500,00 € | FRAIS DE REUNIONS GROUPES DE TRAVAIL | 0,00 € |
| ACTIVITES SPORTIVES | 1 500,00 € | | |
| ASSURANCE | 1 500,00 € | | |
| COMMISSION CULTURE | 1 500,00 € | | |
| COMMISSION DEVELOPPEMENT | 1 500,00 € | | |
| COMMUNICATION | 1 500,00 € | | |
| CHARTRE FINANCIERE | 1 500,00 € | | |
| PARTENARIATS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES | 1 500,00 € | | |
| PREPARATION SEMINAIRE ET JOURNEES NATIONALES | 1 500,00 € | | |
| PROJET ASSOCIATIF | 1 500,00 € | | |
| SANTE SOCIAL | 1 500,00 € | | |
| SOLIDARITE MADAGASCAR | 1 500,00 € | | |
| | | | |
| REPRESENTATIONS NATIONALES | 41 548,00 € | REPRESENTATIONS NATIONALES | 0,00 € |
| COTISATIONS CFR | 8 000,00 € | | |
| COTISATIONS FIAPA | 10 000,00 € | | |
| COTISATIONS PATEFORME AGE | 3 548,00 € | | |
| COTISATIONS ORGANISMES | 3 000,00 € | | |
| SALON DES MAIRES | 7 000,00 € | | |
| FRAIS DE DEPLACEMENTS | 10 000,00 € | | |
| | | | |
| ANIMATION DU RESEAU | 78 000,00 € | ANIMATION DU RESEAU | 255,00 € |
| SEMINAIRE DES PRESIDENTS | 40 000,00 € | COTISATIONS UNION REGIONALE | 255,00 € |
| PARTICIPATIONS AUX A.G. DES FEDERATIONS | 20 000,00 € | SEMINAIRE DES PRESIDENTS (REFACTURATION) | |
| ASSISTANCE AUX FEDERATIONS DEPARTEMENTALES | 10 000,00 € | ASSISTANCE AUX FEDERATIONS DEPARTEMENTALES | |
| JOURNEE D'INFORMATION | 3 000,00 € | JOURNEE D'INFORMATION | |
| CONCOURS PRE VERT | 0,00 € | CONCOURS PRE VERT | |
| GENERATIONS ACTIONS | 5 000,00 € | | |
| SOLIDARITE MADAGASCAR / DON NDS | | SOLIDARITE MADAGASCAR / DON NDS | |



BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 - PARTIE 2

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| | PREVISIONNEL 2023 | | PREVISIONNEL 2023 |
| SERVICES AUX ASSOCIATIONS - IFRA | 25 000,00 € | SERVICES AUX ASSOCIATIONS - IFRA | 27 900,00 € |
| FRAIS FORMATIONS | 15 000,00 € | SUBVENTION FORMATION (FDVA) | 22 900,00 € |
| DIVERS FRAIS ADMINISTRATIFS / VARIATION DE STOCKS | 5 000,00 € | REFACTURATION FORMATIONS | |
| SUBVENTION A L'IFRA | 5 000,00 € | VENTES DES GUIDES | 5 000,00 € |
| | | VARIATION DE STOCKS GUIDES | |
| SERVICES AUX ASSOCIATIONS - SAGA | 73 680,00 € | SERVICES AUX ASSOCIATIONS - SAGA | 0,00 € |
| ABONNEMENT ASSOCONNECT | 67 680,00 € | | |
| DEVELOPPEMENT ETUDES | 2 000,00 € | | |
| FORMATIONS ADMINISTRATEURS SAGA | 0,00 € | | |
| REUNIONS (COMITE, ATELIERS...) | 0,00 € | | |
| DEPLACEMENTS DANS LES FEDERATIONS | 4 000,00 € | | |
| SERVICES AUX ASSOCIATIONS - COMMUNICATION | 75 000,00 € | SERVICES AUX ASSOCIATIONS - COMMUNICATION | 66 500,00 € |
| TAMBOUR BATTANT | 61 500,00 € | REGIE PUBLICITAIRE TAMBOUR BATTANT | 50 000,00 € |
| ILLUSTRATIONS /PHOTOS | 500,00 € | VENTES TAMBOUR BATTANT | 500,00 € |
| MATERIELS DE COMMUNICATION(y compris stock) | 10 000,00 € | VENTES MATERIELS DE COMMUNICATION | 12 000,00 € |
| CARNET VOYAGES ANNUEL | 0,00 € | PARTICIPATION PARTENAIRES CARNET DE VOYAGE | 4 000,00 € |
| SITE INTERNET (AMORTISSEMENT COMPRIS) | 3 000,00 € | | |
| SERVICES AUX ASSOCIATIONS - ANIMATION | 221 100,00 € | ACTIONS NATIONALES D'ANIMATION | 238 000,00 € |
| NATIONAL DE PETANQUE | 160 000,00 € | NATIONAL DE PETANQUE | 170 000,00 € |
| CONCOURS PHOTOS | 100,00 € | | |
| DICTEE NATIONALE | 20 000,00 € | PARTICIPATION A LA DICTEE NATIONALE | 20 000,00 € |
| RANDO NATIONALE | 41 000,00 € | RANDO NATIONALE | 48 000,00 € |
| FRAIS DE DEPLACEMENTS | 0,00 € | | |
| | | | |
| SERVICES AUX ASSOCIATIONS - PROJET ASSOCIATIF | 100 000,00 € | SERVICES AUX ASSOCIATIONS - PROJET ASSOCIATIF | 0,00 € |
| SC25 | 10 000,00 € | | |
| COMMUNICATION | 50 000,00 € | | |
| FORMATION | 30 000,00 € | | |
| AUTRES | 10 000,00 € | | |
| | | | |
| AUTRES SERVICES AUX ASSOCIATIONS | 84 100,00 € | SERVICES AUX ASSOCIATIONS | 500,00 € |
| HEBERGEMENT STOCKAGE | 4 000,00 € | PARTICIPATION AUX FRAIS DE LIVRAISONS | 500,00 € |
| IMMATRICULATION TOURISME (ATOUT France) | 100,00 € | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES OU EXERCICE ANTERIEUR | | PRODUITS EXCEPTIONNELS OU EXERCICE ANTERIEUR | |
| ASSURANCES DES ASSOCIATIONS | 80 000,00 € | | |
| | | | |
| SOUS TOTAL | 1 542 148,00 € | SOUS TOTAL | 1 506 988,00 € |

-35 160,00 €



Rapport d'orientation | Henri Lemoine, président

Poursuite des objectifs engagés depuis trois ans.

1. Le projet associatif

Consolider les réseaux de référents départementaux

- Déjà plus de 200 référents
- Leur proposer des réunions au moins deux fois par an
- Leur apporter de l'information et des ressources
- Les impliquer dans des travaux conduits par la Fédération nationale

Renforcer et moderniser notre communication

- Fournir des outils et supports de com aux FD (livret d'accueil, films de présentation)
- Continuer le développement des sites internet WordPress
- Faire du Blog des Responsables notre principal outil interne d'information

Soutenir la formation des UR

- Les formations Administrateurs, SAGA, WordPress, Communication et Développement
- 1 000 € d'aide

Finaliser la charte de Générations Mouvement

- Présentation d'un texte au Séminaire des présidents en vue d'une adoption aux JN 2024

2. SAGA

Former un administrateur SAGA dans chaque club

- Mise à jour des adhésions
- Mise à jour des fiches profil (envoi Tambour Battant aux présidents)

Former ceux qui le souhaitent au module de comptabilité

Rappel : en 2024, toutes les adhésions sont gérées dans SAGA

3. Sécuriser nos pratiques en matière de tourisme

Prévenir le risque de défaillance d'un prestataire

- Privilégier les partenaires nationaux
- A minima : vérifier sur le site Atout France l'immatriculation du prestataire (article dans Tambour Battant mars 2023)
- Constitution d'une réserve pour imprévus

Consolider la pérennité du contrat Arcange : mise en œuvre de la résolution votée en 2022

- Déclaration de tous les voyages GM aux FD à partir d'octobre 2023.
- Prélèvement à chaque voyage vendu à un adhérent d'une contribution voyage de 1,5 %.



MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR | Pierre Erbs, Secrétaire

Règlement intérieur approuvé par le ministère de l'Intérieur le 13 juin 2014

Article 1 : Adhésion

Une fédération départementale peut, provisoirement et sur accord de la Fédération Nationale, accueillir les clubs isolés d'un département voisin dépourvu de structure départementale adhérente à Générations Mouvement Fédération Nationale.

Ces clubs peuvent choisir temporairement les départements d'accueil mais doivent adhérer à la fédération de leur département dès que celle-ci est créée.

Un accord amiable, écrit entre les deux associations départementales peut en disposer autrement, compte tenu des situations locales.

~~Les associations représentées dans le collège des membres associés adhèrent directement à la Fédération Nationale et paient une cotisation forfaitaire dont le minimum est fixé par l'assemblée générale.~~

Article 2 : Unions régionales

La Fédération Nationale coordonne l'action des Unions régionales.

2.1 Composition

La modification de la composition des Unions régionales ne peut être effectuée qu'après accord du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale.

~~2.2 Délimitation~~

~~Elles doivent si possible respecter les régions administratives.~~

2.3 Rôle

Le rôle qui leur est assigné est :

- d'être un lieu d'échange, d'information, de coordination, de réflexion et d'action des fédérations départementales qui les composent,
- de conduire des actions communes, notamment la formation,

Proposition de modifications soumises à l'Assemblée générale du 24 mai 2023

Article 1 : Adhésion

Une fédération départementale peut, provisoirement et sur accord de la Fédération Nationale, accueillir les clubs isolés d'un département voisin dépourvu de structure départementale adhérente à Générations Mouvement Fédération Nationale.

Ces clubs peuvent choisir temporairement les départements d'accueil mais doivent adhérer à la fédération de leur département dès que celle-ci est créée.

Un accord amiable, écrit entre les deux associations départementales peut en disposer autrement, compte tenu des situations locales.

Article 2 : Unions régionales

La Fédération Nationale coordonne l'action des Unions régionales.

2.1 Composition

La modification de la composition des Unions régionales ne peut être effectuée qu'après accord du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale.

2.2 Rôle

Le rôle qui leur est assigné est :

- d'être un lieu d'échange, d'information, de coordination, de réflexion et d'action des fédérations départementales qui les composent,
- de conduire des actions communes, notamment la formation, **et d'organiser des manifestations,**



- d'assurer un rôle de représentation auprès des organismes et collectivités territoriales de la région,
- d'être un moyen d'améliorer la communication entre la Fédération Nationale et les fédérations départementales,

~~d'organiser des manifestations, notamment dans les domaines culturel et sportif.~~

Les Unions régionales n'ont aucune prérogative hiérarchique sur les fédérations départementales.

Article 3 : Assemblée générale

~~3.1 Emargement~~

~~Sur présentation de la carte d'adhérent, à jour du timbre de l'année en cours, l'émargement des délégués est réalisé lors du retrait des dossiers. Cet émargement général valide le quorum pour la tenue de l'Assemblée générale.~~

~~Un émargement de validation est ensuite opéré, pour les votes à bulletin secret, en particulier pour l'élection des membres du Conseil d'Administration national.~~

~~3.2: Organisation des votes~~

~~Les votes ordinaires se font à main levée. On entend par vote ordinaire, tous les votes pour lesquels aucune procédure particulière n'est inscrite dans les statuts ou demandée par les participants, conformément à ces statuts.~~

~~Le décompte des voix est réalisé par des scrutateurs désignés par le Secrétaire de séance, parmi les délégués présents. Les personnes candidates à une élection ne peuvent participer au bureau de vote ni au dépouillement du scrutin.~~

~~Pour les votes à bulletin secret, les scrutateurs sont répartis selon le nombre d'urnes nécessaires. Ils font émarger chaque votant puis, à l'issue du scrutin, dépouillent les votes et transmettent les résultats au Secrétaire de séance.~~

notamment dans les domaines culturel et sportif.

- d'assurer un rôle de représentation auprès des organismes et collectivités territoriales de la région,
- d'être un moyen d'améliorer la communication entre la Fédération Nationale et les fédérations départementales.

Les Unions régionales n'ont aucune prérogative hiérarchique sur les fédérations départementales.

Article 3 : Assemblée générale

3.1 Désignation des délégués

Les Fédérations départementales et les groupements d'associations à caractère thématique ou affinitaire désignent en Conseil d'administration leurs délégués à l'assemblée générale de la Fédération nationale. Les noms et prénoms des délégués ainsi désignés sont transmis à la Fédération nationale et servent de base à l'établissement de la feuille d'émargement.

3.2 Emargement

A l'ouverture de l'Assemblée générale, il est procédé à un émargement des délégués tels qu'ils sont définis à l'article 9 des statuts. Cet émargement sert au calcul du quorum fixé par les statuts pour la tenue de l'Assemblée générale.

Un émargement sera recueilli pour chacun des votes organisés à bulletin secret.

3.3. Organisation des votes

3.3.1. Les votes ordinaires se font à main levée. On entend par vote ordinaire, tous les votes pour lesquels aucune procédure particulière n'est inscrite dans les statuts ou demandée par les participants, conformément à ces statuts.

Le décompte des voix est réalisé par des scrutateurs désignés par le Secrétaire de séance, parmi les délégués présents.

3.3.2. Pour les votes papier à bulletin secret, les scrutateurs sont répartis selon le nombre d'urnes nécessaires. Ils font émarger chaque votant puis, à l'issue du scrutin, dépouillent les votes et transmettent les résultats au Secrétaire de séance. Les personnes candidates à une élection ne peuvent pas participer au bureau de vote ni au dépouillement



du scrutin.

3.3.3. Conformément aux statuts, il peut être procédé à des votes par voie numérique. Dans ce cas, la convocation à l'assemblée générale précisera les modalités de participation aux votes.

3.4 Ordre du jour

Sur demande écrite du 1/10^e des membres, envoyée au plus tard un mois avant la tenue de l'assemblée générale, la Fédération nationale inscrira tout sujet de la compétence de l'assemblée générale à l'ordre du jour de la réunion.

Dans tous les cas, l'ordre du jour de l'assemblée générale est transmis à l'ensemble des membres avec la convocation au plus tard 15 jours avant la date de l'assemblée générale.

3.3. Procès-verbaux

Il est tenu des procès-verbaux de l'assemblée générale qui sont mis à la disposition de l'ensemble des ~~fédérations départementales~~. Ceux-ci doivent être signés par le Président et par le Secrétaire.

Lors de l'assemblée générale suivante, le procès-verbal de l'année précédente est soumis à l'approbation des délégués à main levée.

3.4. Election du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale.

Le Conseil National fixe ~~le nombre d'administrateurs dans les limites des statuts, et~~ le délai de dépôt des candidatures.

Tous les candidats doivent adresser, par écrit, à la Fédération Nationale leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae, ~~au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée générale.~~

3.5. Procès-verbaux

Il est tenu des procès-verbaux de l'assemblée générale qui sont mis à la disposition de l'ensemble des ~~membres~~. Ceux-ci doivent être signés par le Président et par le Secrétaire.

Lors de l'assemblée générale suivante, le procès-verbal de l'année précédente est soumis à l'approbation des délégués à main levée.

3.6. Election du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale.

Le Conseil National fixe le délai de dépôt des candidatures.

Tous les candidats doivent adresser, par écrit, à la Fédération Nationale leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae, ~~dans le délai fixé par l'appel à candidatures qui est transmis à l'ensemble des membres au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale.~~

A l'exception des membres de droit tels que définis à l'article 16 des statuts, les candidats au Conseil d'administration national doivent être à jour de cotisation et membres du conseil d'administration de leur Fédération départementale, de leur groupement d'associations à caractère thématique ou affinitaire, ou de leur Union régionale mandaté par celui-ci.

Un administrateur national qui ne remplirait plus ces conditions en cours de mandat perd son mandat national à la plus proche assemblée générale ordinaire nationale.



La Fédération nationale s'efforce d'assurer la représentation d'un maximum d'unions régionales au sein de son conseil d'administration. C'est pourquoi, il conviendra d'éviter qu'une même Fédération ne dispose de plusieurs représentants.

Avant de procéder à l'élection, chaque candidat doit se présenter lui-même brièvement. ~~Si un candidat ne peut être présent, cette présentation peut être faite par un représentant de sa Fédération départementale ou de son Union régionale.~~

~~3.5. Débats et délibérations~~

Seules les personnes suivantes sont admises à assister normalement à l'assemblée générale :

- les délégués des fédérations départementales
- les délégués des unions régionales
- les délégués des ~~membres associés~~
- les administrateurs nationaux et de l'IFRA,
- les membres de l'équipe administrative de la Fédération Nationale
- les Présidents des fédérations départementales et d'Unions régionales non délégués, les représentants des Caisses de Mutualité Sociale Agricole et de GROUPAMA

Un certain nombre d'adhérents, non délégués, ou d'invités peuvent être admis également à l'assemblée générale sur décision du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale.

En revanche, seuls les délégués et administrateurs nationaux participent aux débats. Les autres personnes présentes peuvent intervenir, ~~à la demande du Président.~~

~~3.6. Election du Bureau~~

Le Conseil d'administration se réunit dans les meilleurs délais, et, au plus tard, dans les 30 jours suivants la réunion de l'assemblée générale, pour procéder à l'élection du Bureau.

Dans l'intervalle, le Bureau traite les affaires courantes.

Le Bureau est élu tous les ans par le Conseil d'administration selon les modalités ci-après :

- Vote à bulletin secret
- Scrutin majoritaire à deux à deux tours :
 - Au 1^{er} tour, majorité absolue des suffrages exprimés
 - Au 2^e tour, majorité relative des suffrages exprimés

Avant de procéder à l'élection, chaque candidat doit se présenter lui-même brièvement. Il peut se faire représenter.

3.7. Débats et délibérations

Seules les personnes suivantes sont admises à assister normalement à l'assemblée générale :

- les délégués des fédérations départementales
- les délégués des unions régionales
- les délégués des **groupements à caractère thématique ou affinitaire,**
- les administrateurs nationaux et de l'IFRA,
- les membres de l'équipe administrative de la Fédération Nationale
- les Présidents des fédérations départementales et d'Unions régionales non délégués, les représentants des Caisses de Mutualité Sociale Agricole et de GROUPAMA

Un certain nombre d'adhérents, non délégués, ou d'invités peuvent être admis également à l'assemblée générale sur décision du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale.

En revanche, seuls les délégués et administrateurs nationaux participent aux débats. Les autres personnes présentes peuvent intervenir, **sur autorisation** du Président **de séance.**

3.8. Election du Bureau

Le Conseil d'administration se réunit dans les meilleurs délais, et, au plus tard, dans les 30 jours suivants la réunion de l'assemblée générale, pour procéder à l'élection du Bureau.

Dans l'intervalle, le Bureau **sortant** traite les affaires courantes.

Le Bureau est élu tous les ans par le Conseil d'administration selon les modalités ci-après :

- Vote à bulletin secret
- Scrutin majoritaire à deux tours :
 - Au 1^{er} tour, majorité absolue des suffrages exprimés
 - Au 2^e tour, majorité relative des suffrages exprimés



En cas d'égalité, le candidat le **plus**-âgé est élu.

En cas d'égalité, le candidat le **moins** âgé est élu.

L'ensemble de ces dispositions s'applique à tous les scrutins du Conseil électif.

L'ensemble de ces dispositions s'applique à tous les scrutins du Conseil électif.

L'ensemble de ces dispositions s'applique à l'élection de chacun des membres du Bureau.

L'ensemble de ces dispositions s'applique à l'élection de chacun des membres du Bureau.

Des dispositions matérielles sont prises pour que chaque administrateur puisse exprimer ses choix en toute confidentialité. ~~Des bulletins de vote préétablis sont distribués comportant, pour chaque scrutin, le nom de tous les administrateurs nationaux. Les administrateurs entourent le nom de la personne qu'ils souhaitent voir élire, avec le crayon qui leur a été remis.~~

Des dispositions matérielles sont prises pour que chaque administrateur puisse exprimer ses choix en toute confidentialité.

Une personne élue à un poste ne peut plus être candidate à un autre poste.

Une personne élue à un poste ne peut plus être candidate à un autre poste.

Article 4 : Conseil d'Administration et Bureau

4.1 Rôle du Conseil d'Administration

~~Son rôle principal consiste en la mise en oeuvre de la politique définie en Assemblée générale.~~ Au-delà de cette mission, le Conseil a notamment pour tâches :

- de décider de l'ouverture des comptes bancaires et de la délégation de signatures,
- de contrôler les dépenses courantes et les actes d'administration,
- d'arrêter les comptes de l'exercice écoulé qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ainsi que le budget prévisionnel,
- de convoquer l'Assemblée générale et d'en fixer l'ordre du jour,
- de concevoir et d'approuver tous les documents nécessaires à la prise de décisions ayant des conséquences financières ou politiques.

Article 4 : Conseil d'Administration et Bureau

4.1 Rôle du Conseil d'Administration

Il est défini par l'article 18 des statuts.

Au-delà de cette mission, le Conseil a notamment pour tâches :

- de décider de l'ouverture des comptes bancaires et de la délégation de signatures,
- de contrôler les dépenses courantes et les actes d'administration,
- d'arrêter les comptes de l'exercice écoulé qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ainsi que le budget prévisionnel,
- de convoquer l'Assemblée générale et d'en fixer l'ordre du jour,
- de concevoir et d'approuver tous les documents nécessaires à la prise de décisions ayant des conséquences financières ou politiques.

4.2 Bureau : définition des fonctions.

Les membres du Bureau exercent leurs pouvoirs collégalement. Le Bureau prépare et exécute les décisions du Conseil.

4.2 Bureau : définition des fonctions.

Les membres du Bureau exercent leurs pouvoirs collégalement. Le Bureau prépare et exécute les décisions du Conseil.

Le Bureau se réunit ~~en principe une fois par mois:~~

Le Bureau se réunit **chaque fois que nécessaire.**

Pour des raisons de confidentialité des discussions, il n'est pas rédigé de compte rendu à publier des réunions de Bureau.

Pour des raisons de confidentialité des discussions, il n'est pas rédigé de compte rendu à publier des réunions de Bureau.

- Le Président

Le Président représente la Fédération Nationale vis-à-vis des tiers et de la justice. Il est habilité à ester en justice. Il est le garant du respect de la législation

- Le Président

Le Président représente la Fédération Nationale vis-à-vis des tiers et de la justice. Il est habilité à ester en justice. Il est le garant du respect de la législation



s'appliquant à l'activité de la Fédération Nationale.

Le Président fixe l'ordre du jour du Bureau et coordonne l'activité du dit Bureau et du Conseil

Dans le cadre de son rôle de représentation, il est chargé des relations avec les Pouvoirs Publics, les institutions et associations diverses, et la presse.

- Les Vice-Présidents

Leur fonction est d'épauler le président dans ses tâches, de le représenter par délégation ou de le remplacer en cas de maladie ou d'indisponibilité temporaire.

Les Vice-Présidents prennent en charge la coordination de dossiers spécifiques.

Le Conseil peut décider d'étendre les pouvoirs d'un Vice-Président en le qualifiant de «Vice-Président délégué».

L'élection de chacun des Vice-Présidents donne lieu à un vote particulier.

- Le Trésorier

Le Trésorier a la charge de contrôler la gestion de la Fédération Nationale ~~pour le compte du président.~~

Il prépare et exécute les décisions financières prises par le Conseil.

Il est responsable de la bonne tenue des comptes et de leur présentation en Assemblée générale, ~~devant laquelle il rend compte.~~

Il a également un rôle de suggestion en matière de placements ou d'initiatives de nature à procurer des ressources supplémentaires à la Fédération Nationale.

Le Trésorier peut être assisté d'un trésorier adjoint. L'élection du trésorier et trésorier adjoint donne lieu à un vote particulier.

~~Tout ou partie de ces tâches peuvent être déléguées au Délégué Général.~~

- Le Secrétaire

~~Le Secrétaire est responsable de la tenue des différents registres de la Fédération Nationale, de la rédaction des procès-verbaux des Assemblées générales et des Conseils d'Administration qu'il signe pour~~

s'appliquant à l'activité de la Fédération Nationale.

Le Président fixe l'ordre du jour du Bureau et coordonne l'activité du dit Bureau et du Conseil

Dans le cadre de son rôle de représentation, il est chargé des relations avec les Pouvoirs Publics, les institutions et associations diverses, et la presse.

- Les Vice-Présidents

Leur fonction est d'épauler le président dans ses tâches, de le représenter par délégation ou de le remplacer en cas de maladie ou d'indisponibilité temporaire.

Les Vice-Présidents prennent en charge la coordination de dossiers spécifiques.

Le Conseil peut décider d'étendre les pouvoirs d'un Vice-Président en le qualifiant de «Vice-Président délégué».

L'élection de chacun des Vice-Présidents donne lieu à un vote particulier.

- Le Trésorier

Le Trésorier a la charge de contrôler la gestion de la Fédération Nationale.

Il prépare et exécute les décisions financières prises par le Conseil **d'administration, en concertation avec le délégué général.**

Il est responsable de la bonne tenue des comptes et de leur présentation en Assemblée générale.

Il a également un rôle de suggestion en matière de placements ou d'initiatives de nature à procurer des ressources supplémentaires à la Fédération Nationale.

Le Trésorier peut être assisté d'un trésorier adjoint. L'élection du trésorier et trésorier adjoint donne lieu à un vote particulier.

Il veille à la bonne application de la charte financière et à ce titre, coordonne l'examen des documents comptables et financiers transmis annuellement par les fédérations départementales et groupements d'associations thématiques.

- Le Secrétaire

Le Secrétaire est responsable du bon fonctionnement juridique de la Fédération Nationale.

A ce titre, Il veille à l'application des statuts et autres textes en vigueur à la Fédération nationale.



~~les certifier conformes:~~

~~A ce titre, il est responsable des preuves du bon fonctionnement juridique de la Fédération Nationale:~~

~~Le Secrétaire est également responsable de l'accueil des nouveaux administrateurs:~~

Le secrétaire peut être assisté d'un secrétaire adjoint. L'élection du secrétaire et du secrétaire adjoint donne lieu à un vote particulier.

~~Une partie de ces tâches peut être déléguée au Délégué Général:~~

- Ensemble des membres du Bureau

Tous les membres du Bureau ont un rôle de proposition et d'impulsion d'actions nouvelles dans le respect des orientations adoptées en Assemblée générale.

Les membres du Bureau sont tenus au secret absolu sur toutes les informations politiques, stratégiques et financières données lors des réunions.

~~Chaque membre du Bureau rend compte de ses actions au Président, à chaque réunion de Bureau:~~

4.3. Délégations

Le Président peut donner délégation à l'un des membres du Bureau ou du Conseil ~~pour représenter le Mouvement en son nom, à l'occasion de manifestations ou de groupes de travail extérieurs:~~

Une telle délégation peut également être donnée au délégué Général ou, exceptionnellement à un autre membre du personnel.

Les personnes ayant accepté de telles délégations doivent en rendre compte au Bureau et/ou au Conseil d'Administration.

~~Le Président peut déléguer les administrateurs nationaux pour le représenter tant à des réunions internes (Assemblées Générales par exemple) qu'externes (Congrès d'une autre organisation par exemple):~~

4.4. Votes au Conseil d'Administration

Les votes ordinaires se font à main levée. Toutefois, si un tiers des membres (arrondi au chiffre supérieur) en fait la demande, le vote se fait à bulletin secret.

En concertation avec le délégué général, il assure la bonne tenue des différents registres de la Fédération Nationale et la rédaction des procès-verbaux des Assemblées générales et des Conseils d'Administration qu'il signe pour les certifier conformes.

Le secrétaire peut être assisté d'un secrétaire adjoint. L'élection du secrétaire et du secrétaire adjoint donne lieu à un vote particulier.

- Ensemble des membres du Bureau

Tous les membres du Bureau ont un rôle de proposition et d'impulsion d'actions nouvelles dans le respect des orientations adoptées en Assemblée générale.

Chacun d'eux prend en charge l'animation d'un ou plusieurs groupes de travail.

Les membres du Bureau sont tenus au secret absolu sur toutes les informations politiques, stratégiques et financières données lors des réunions.

A chaque réunion, les membres du Bureau rendent compte de leur action.

4.3. Délégations

Le Président peut donner délégation à l'un des membres du Bureau ou du Conseil ~~pour toute représentation du Mouvement.~~

Une telle délégation peut également être donnée au délégué général ou, exceptionnellement à un autre membre du personnel.

Les personnes ayant accepté de telles délégations doivent en rendre compte au Bureau et/ou au Conseil d'Administration.

4.4. Tenue des réunions du Conseil et du Bureau

Selon les circonstances et sur proposition du président, le conseil d'administration ou le Bureau peuvent se tenir soit en présentiel soit en distanciel. Le délégué général s'assure que les conditions sont réunies pour permettre la participation de toutes les personnes convoquées.

4.5. Votes au Conseil d'Administration et du Bureau

Les votes ordinaires se font à main levée. Toutefois, si un tiers des membres (arrondi au chiffre supérieur) en fait la demande, le vote se fait à bulletin secret.

Dans tous les cas, les désignations de personnes se font à bulletin secret.



En toute circonstance, le vote peut intervenir de manière électronique. S'il s'agit d'un vote à bulletin secret, le dispositif retenu devra alors garantir la confidentialité et la régularité du scrutin.

Article 5 – Parité

Dans la composition de ~~toutes~~ ses instances, la Fédération nationale s'efforce de réaliser la parité hommes / femmes.

Article 6 - Groupes de travail

Le Conseil d'administration peut créer des groupes de travail.

~~6.1 Rôle~~

~~Leur vocation opérationnelle limite la durée de leur existence à la réalisation de l'objectif fixé par le Conseil d'Administration:~~

~~L'administrateur responsable en rend compte à chaque réunion du Conseil d'Administration, et au Bureau chaque fois que l'avancée des travaux le justifie.~~

~~6.2 Composition~~

~~Les groupes de travail peuvent comprendre des personnes qualifiées non membres du Conseil pour une durée fixée par le Conseil d'administration, et des salariés de la Fédération nationale:~~

~~Le président de la Fédération nationale est membre de droit de tous les groupes de travail:~~

Article 5 – Parité

Dans la composition de ses instances, la Fédération nationale s'efforce de réaliser la parité femmes / hommes.

Article 6 - Groupes de travail

Le Conseil d'administration peut créer des groupes de travail.

6.1. Rôle des groupes de travail

Les groupes de travail sont force de proposition et peuvent à tout moment soumettre un projet pour validation au Bureau et au Conseil.

Leur rôle est de préparer et de faciliter les décisions du Bureau et du Conseil d'administration sur les sujets qui leur sont confiés.

Lorsqu'un projet ou une action a été validé par le Bureau ou le Conseil d'administration, le groupe de travail concerné est chargé de sa mise en œuvre, dans le respect des conditions validées par le Bureau ou le Conseil.

6.2. Composition des groupes de travail

Les groupes de travail sont composés, sauf exception, de 3 à 6 administrateurs nationaux, nommés par le Conseil et renouvelés chaque année après le renouvellement du Bureau de la Fédération nationale.

Sur des critères de compétences, ils peuvent s'adjoindre l'aide d'experts, issus du Mouvement ou non, et dans la limite de deux par groupe.

Chaque groupe de travail est accompagné par un ou deux salariés de la Fédération nationale, désigné(s) par le délégué général en concertation avec l'animateur du groupe de travail.

6.3. Fonctionnement des groupes de travail

Les groupes de travail se réunissent d'ordinaire 4 fois dans l'année.

Les réunions sont organisées sur la base d'un ordre du jour qui est transmis avant la réunion au Président et au Délégué général. Toutes les réunions font l'objet d'un compte rendu écrit, également adressé au Président et au Délégué général.

Les membres du groupe décident des propositions à présenter au Conseil d'administration.

Lorsqu'un groupe est mandaté par le Conseil d'administration pour organiser une action ou conduire un projet, l'animateur du groupe a la responsabilité de la bonne organisation de cette action et de la mise en



œuvre du projet.

En vue de la préparation de l'assemblée générale, les groupes de travail transmettent au président et au délégué général un compte rendu de leur activité de l'année écoulée avant le 31 janvier de l'année.

6.4. Moyens alloués aux groupes de travail

Pour fonctionner, les groupes de travail présentent en fin d'année un projet de budget qui est soumis au Bureau. Ce projet doit indiquer le nombre de réunions programmées, le nombre de participants et les actions envisagées pouvant avoir une incidence sur le budget de la Fédération nationale.

Une fois adopté en Conseil d'administration, ce budget est respecté par chacun des groupes de travail.

~~6.3 :~~ Remboursement des frais

La Fédération Nationale (ou l'IFRA pour les experts pédagogiques) prend en charge les frais d'hébergement et de transport pour la durée des travaux (hors frais éventuels d'excursion) pour toutes les réunions auxquelles les membres des groupes de travail sont conviés (dans les mêmes conditions que le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale)

6.5 : Remboursement des frais

La Fédération Nationale (ou l'IFRA pour les experts pédagogiques) prend en charge les frais d'hébergement et de transport pour la durée des travaux (hors frais éventuels d'excursion) pour toutes les réunions auxquelles les membres des groupes de travail sont conviés (dans les mêmes conditions que le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale).

Un formulaire de demande de remboursement est fourni par la Fédération nationale et par l'IFRA.

Les frais sont remboursés sur la base d'un barème arrêté par le Conseil d'administration national et doivent être justifiés.

Article 7 : Engagement de dépenses

Les dépenses concernant le fonctionnement de la Fédération Nationale sont engagées, conformément aux statuts, par le Président et, sur délégation, par le Délégué Général.

~~La recherche des meilleurs prix et conditions sera privilégiée et la mise en concurrence d'au moins trois fournisseurs ou prestataires de service sera la procédure habituelle.~~

Article 7 : Engagement de dépenses

Les dépenses concernant le fonctionnement de la Fédération Nationale sont engagées, conformément aux statuts, par le président et sur délégation, par le trésorier ou le délégué général.

Article 8 : Fonctionnement ~~du Secrétariat Général~~

8.1. Le Délégué Général

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée ~~par le Conseil d'Administration~~, le Délégué Général coordonne et anime l'équipe de la Fédération Nationale, en vue d'un fonctionnement efficace et harmonieux, notamment avec les administrateurs nationaux.

En lien avec le Président il recrute du personnel.

Dans le cadre des décisions du Conseil d'administration, il propose les études nécessaires à l'aboutissement des orientations prises, ~~ou sur tout autre sujet.~~

Le Délégué Général est habilité à prendre toutes les

Article 8 : Fonctionnement des services de la Fédération nationale

8.1. Le Délégué Général

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée conformément aux statuts, le délégué général coordonne et anime l'équipe salariée de la Fédération Nationale, en vue d'un fonctionnement efficace et harmonieux.

En lien avec le Président il recrute du personnel.

Dans le cadre des décisions du Conseil d'administration, il propose les études nécessaires à l'aboutissement des orientations prises.

Le Délégué Général est habilité à prendre toutes les



décisions afférentes à la gestion des affaires courantes de la Fédération Nationale. A ce titre il peut engager les dépenses dans la limite du budget et sous le contrôle du Conseil d'Administration et de son Bureau.

Il participe aux travaux du Bureau et du Conseil d'Administration. Il assume la responsabilité de la bonne exécution et du suivi des décisions politiques, notamment budgétaires ; il rend compte au Bureau et au Conseil d'Administration.

Il établit, avec le Président, le Trésorier et le Trésorier adjoint de la Fédération Nationale, le budget prévisionnel soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

De même, il prépare les rapports d'activité et financier annuels, en collaboration avec le secrétaire et le trésorier et leurs adjoints, et sous le contrôle ~~du vérificateur aux comptes et~~ du commissaire aux comptes pour le rapport financier. Il est le garant de la régularité du suivi budgétaire pour tout le fonctionnement courant de la Fédération Nationale.

En fonction de l'actualité et de sa connaissance des évolutions dans le secteur des retraités et de la vie associative, le Délégué Général a un rôle d'impulsion et de proposition auprès du Président.

Sur délégation du Président, il assure les représentations nécessaires auprès des Pouvoirs Publics, des institutions nationales ou étrangères.

Au nombre de ses attributions, figure également l'animation du réseau des fédérations départementales affiliées à Générations Mouvement, et le secrétariat général de l'IFRA.

8.2 L'équipe administrative

La composition de l'équipe administrative est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Les membres de l'équipe administrative exécutent ~~les tâches réparties, selon les compétences de chacun, par le Délégué Général. Ils sont placés sous sa seule autorité hiérarchique directe.~~

Ceux-ci assurent la préparation de l'ensemble des réunions statutaires ou non, en réalisent les comptes rendus et effectuent, sous le contrôle du Délégué Général, les actions de suites demandées soit par l'Assemblée générale, par le Conseil d'Administration, le Bureau, et par les groupes de travail.

Les membres de l'équipe administrative participent aux réunions de la Fédération Nationale en fonction

décisions afférentes à la gestion des affaires courantes de la Fédération Nationale. A ce titre il peut engager les dépenses dans la limite du budget et sous le contrôle du Conseil d'Administration et de son Bureau.

Il participe aux travaux du Bureau et du Conseil d'Administration. Il assume la responsabilité de la bonne exécution et du suivi des décisions politiques, notamment budgétaires ; il rend compte au Bureau et au Conseil d'Administration.

Il établit, avec le Président, le Trésorier et le Trésorier adjoint de la Fédération Nationale, le budget prévisionnel soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

De même, il prépare les rapports d'activité et financier annuels, en collaboration avec le secrétaire et le trésorier et leurs adjoints, et sous le contrôle du commissaire aux comptes pour le rapport financier. Il est le garant de la régularité du suivi budgétaire pour tout le fonctionnement courant de la Fédération Nationale.

En fonction de l'actualité et de sa connaissance des évolutions dans le secteur des retraités et de la vie associative, le Délégué Général a un rôle d'impulsion et de proposition auprès du Président.

Sur délégation du Président, il assure les représentations nécessaires auprès des Pouvoirs Publics, des institutions nationales ou étrangères.

Au nombre de ses attributions, figure également l'animation du réseau des fédérations départementales affiliées à Générations Mouvement, et le secrétariat général de l'IFRA.

8.2 L'équipe administrative

La composition de l'équipe administrative est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Les membres de l'équipe administrative exécutent ~~les missions qui leurs sont confiées conformément à leur contrat de travail. Ils sont placés sous l'autorité du délégué général.~~

Ceux-ci assurent la préparation de l'ensemble des réunions statutaires ou non, en réalisent les comptes rendus et effectuent, sous le contrôle du Délégué Général, les actions de suites demandées soit par l'Assemblée générale, par le Conseil d'Administration, le Bureau, et par les groupes de travail.

Les membres de l'équipe administrative participent aux réunions de la Fédération Nationale en fonction



de leurs domaines de compétence et de l'ordre du jour, avec l'accord du Président.

Ils peuvent être appelés à assurer des représentations à l'intérieur ou à l'extérieur du Mouvement, à la demande du Délégué Général, ~~lorsque la contribution sollicitée est d'ordre technique:~~

L'équipe administrative propose, en outre, toutes les améliorations méthodologiques qu'elle juge utiles ou opportunes pour accroître l'efficacité ou les performances de la Fédération Nationale

Les membres de l'équipe administrative peuvent accomplir des actions de terrain dans les fédérations départementales, soit à la demande de ces dernières, soit sur l'initiative de la Fédération Nationale. Une convention fixant les missions et les tâches dévolues au collaborateur de la Fédération Nationale sera conclue entre la Fédération Nationale et l'association départementale.

Article 9 : Cotisations

9.1 Montant de la cotisation

Son montant est fixé en fonction des objectifs de la Fédération Nationale et des services rendus en contre partie aux adhérents notamment dans les domaines du conseil, des services et de l'animation du réseau ainsi que de la réalisation des outils de communication nécessaires.

9.2 Périodicité des versements

La périodicité est annuelle.

~~Les fédérations départementales versent leurs cotisations avant le 31 décembre de l'exercice précédent:~~

Le paiement peut être fractionné sur accord notifié par la Fédération Nationale, en fonction du contexte particulier nécessitant une telle souplesse.

*9.3 Délivrance des cartes **et timbres***

~~Les fédérations départementales commandent cartes et timbres revenant aux adhérents des associations affiliées, à partir de l'Assemblée générale précédant l'exercice concerné par planches de 100 dans un premier temps, selon le nombre global d'adhérents estimés:~~

de leurs domaines de compétence et de l'ordre du jour, avec l'accord du Président.

Ils peuvent être appelés à assurer des représentations ou à l'intérieur ou à l'extérieur du Mouvement, à la demande du Délégué Général.

L'équipe administrative propose, en outre, toutes les améliorations méthodologiques qu'elle juge utiles ou opportunes pour accroître l'efficacité ou les performances de la Fédération Nationale.

Les membres de l'équipe administrative peuvent accomplir des actions de terrain dans les fédérations départementales, soit à la demande de ces dernières, soit sur l'initiative de la Fédération Nationale. Une convention fixant les missions et les tâches dévolues au collaborateur de la Fédération Nationale sera conclue entre la Fédération Nationale et l'association départementale.

Article 9 : Cotisations

9.1 Montant de la cotisation

Son montant est fixé en fonction des objectifs de la Fédération Nationale et des services rendus en contrepartie aux adhérents notamment dans les domaines du conseil, des services et de l'animation du réseau ainsi que de la réalisation des outils de communication nécessaires.

9.2 Périodicité des versements

La périodicité est annuelle.

Le paiement des adhésions est attendu par la Fédération nationale à réception par les membres de la facture correspondant au nombre de cartes.

Le paiement peut être fractionné sur accord notifié par la Fédération Nationale, en fonction du contexte particulier nécessitant une telle souplesse.

Dans tous les cas, l'intégralité du paiement des cotisations de l'année N devra avoir été effectué avant le 1^{er} septembre de l'année N, sauf accord express de la Fédération nationale.

9.3 Délivrance des cartes.

Les cartes sont imprimées par la Fédération nationale au cours de l'été puis expédiées en totalité aux membres au 4^e trimestre de l'année N-1.

A défaut de précision sur le nombre de cartes souhaitées par un membre, la Fédération nationale retiendra le nombre de cartes correspondant au nombre d'adhérents enregistrés dans l'outil de gestion national (SAGA) au 31 décembre de l'année N-2.



Des commandes complémentaires, par multiple de 10 ~~timbres~~, peuvent être honorées en cours d'année. Les ~~timbres~~ non utilisés sont repris par multiples de 10, avant le ~~15 novembre~~ de l'exercice en cours dans les conditions fixées par le Bureau chaque année.

~~Les fédérations peuvent également obtenir de nouvelles cartes, pour les nouveaux adhérents et pour remplacer les cartes perdues.~~

~~Les cartes sans timbres sont fournies gratuitement.~~

Des commandes complémentaires, par multiple de 10 ~~cartes~~, peuvent être honorées en cours d'année ~~et jusqu'au 31 décembre~~.

Les ~~cartes~~ non utilisées sont reprises avant le ~~1^{er} septembre~~ de l'exercice en cours, sauf accord expresse, dans les conditions fixées par le Bureau chaque année.

9.4 Enregistrement des adhésions

La Fédération nationale met à disposition de l'ensemble des associations affiliées à Générations Mouvement un outil de gestion des adhésions commun et en ligne.

Chaque association y dispose d'un espace dédié et personnalisé, dans lequel elle enregistre les adhésions de l'année et met à jour les données personnelles de ses responsables et adhérents.

Les droits d'accès à cet outil sont attribués par la Fédération nationale aux présidents des Fédérations départementales, présidents des groupements d'associations à caractère thématique ou affinitaire et présidents des Unions régionales, ou à toute personne qu'ils mandatent expressément.

Les droits d'accès à cet outil sont attribués par les Fédérations départementales aux présidents de leurs associations membres, ou à toute personne qu'ils mandatent expressément.

Pour obtenir des droits d'accès à l'outil, à quelque niveau que ce soit, chaque futur utilisateur devra préalablement signer une charte d'utilisation de l'outil.

Article 10 : site internet

La Fédération nationale met à disposition des fédérations départementales et des ~~membres associés~~ une page de présentation sur ~~le site internet~~.

La Fédération Nationale se réserve un droit de regard et de modification du contenu de ces pages, qui doivent respecter les valeurs, l'éthique, la charte graphique Générations Mouvement.

Article 11 : Agréments et adhésions nationales diverses

Le Conseil sollicite les agréments et adhésions diverses que l'activité de la Fédération Nationale rend nécessaire ou souhaitable pour parvenir aux objectifs fixés en Assemblée générale.

Article 10 : site internet

La Fédération nationale met à disposition des fédérations départementales et des ~~groupements d'associations à caractère thématique ou affinitaire~~ une page de présentation sur ~~son propre site internet~~. Elle met également à disposition un espace et un outil d'administration de site départemental.

La Fédération Nationale se réserve un droit de regard et de modification du contenu de ces pages, qui doivent respecter les valeurs, l'éthique, la charte graphique Générations Mouvement.

Article 11 : Agréments et adhésions nationales diverses

Le Conseil sollicite les agréments et adhésions diverses que l'activité de la Fédération Nationale rend nécessaire ou souhaitable pour parvenir aux objectifs fixés en Assemblée générale.



11.1 Agréments

La Fédération Nationale est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de Mouvement d'Education Populaire.

La Fédération nationale est inscrite au répertoire des opérateurs de tourisme pour l'ensemble des associations affiliées (fédérations départementales, unions régionales, associations).

En conséquence, les fédérations départementales fournissent, chaque année, à la Fédération Nationale la liste et l'adresse de leurs clubs ainsi que le chiffre d'affaires de l'activité voyages de l'ensemble de leurs associations adhérentes.

La Fédération Nationale dispose d'un agrément d'association représentant les usagers dans les instances de santé.

11.2 Adhésions

~~La Fédération Nationale adhère à la FIAPA (Fédération Internationale des Associations de Personnes Agées). A ce titre Générations Mouvement dispose de 3 sièges au sein du Conseil d'Administration.~~

~~Le président de la Fédération Nationale et un membre du Conseil d'Administration national sont membres de droit du Conseil d'Administration de la FIAPA.~~

~~Le troisième représentant – représentant d'une fédération départementale – est élu à bulletin secret par les présidents ou leurs représentants des fédérations départementales. Les candidats sont obligatoirement présentés par leur fédération, après information à leur Union régionale.~~

~~Le mandat est de 2 ans, renouvelable 2 fois. En cas de vacance du poste du représentant élu, il est procédé à une nouvelle élection. Le mandat du nouveau représentant court jusqu'au terme de celui de la personne qu'il remplace.~~

~~La Fédération Nationale est adhérente à la plateforme européenne pour les personnes âgées AGE.~~

~~La Fédération Nationale adhère également à :~~

- ~~• la Confédération Française des Retraités (CFR);~~
- ~~• le Comité National pour la Semaine Bleue~~
- ~~• La Fédération nationale des réseaux gérontologiques~~
- ~~• L'Union Nationale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)~~
- ~~• Les associations de vacances Les Glaciers (Isère) et « La Chataigneraie » (Cantal)~~
- ~~• Le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS)~~

11.1 Agréments

La Fédération Nationale est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de Mouvement d'Education Populaire.

La Fédération nationale est inscrite au répertoire des opérateurs de tourisme pour l'ensemble des associations affiliées (fédérations départementales, unions régionales, **groupements d'associations à caractère thématique ou affinitaires, secteurs déclarés en Loi 1901 et associations locales**).

En conséquence, les fédérations départementales **et les groupements d'associations à caractère thématique ou affinitaires** fournissent, chaque année, à la Fédération Nationale la liste et l'adresse de leurs clubs ainsi que le chiffre d'affaires de l'activité voyages de l'ensemble de leurs associations adhérentes.

La Fédération Nationale dispose d'un agrément **délivré par le ministère des Solidarités et de la Santé** d'association représentant les usagers dans les instances de santé.

11.2 Adhésions

La Fédération Nationale, **sur accord de son Conseil d'administration, peut adhérer à toute instance ou organisme correspondant à ses objectifs tels que définis dans l'article 3 des statuts.**



~~En outre, elle est membre de droit des organismes suivants :~~

- ~~• MSA Services~~
- ~~• Association Nationale Présence Verte,~~
- ~~• La Fédération Nationale des Maisons d'Accueil Rurales pour les Personnes Agées (MARPA);~~

Les représentants de la Fédération Nationale auprès de ces organismes sont désignés au sein du Conseil d'Administration.

Article 12 : Représentations officielles permanentes

Lorsque la Fédération Nationale est représentée légalement ou réglementairement dans différentes instances, les représentants sont désignés par le Conseil d'Administration, parmi ses membres.

~~Cette représentation concerne en particulier le Comité National des Retraités et des Personnes Agées (CNRPA).~~

~~En revanche, en ce qui concerne les commissions de la Confédération Française des Retraités (CFR), le conseil d'administration de la Fédération Nationale peut désigner, pour y siéger, soit certains de ses membres, soit des délégués choisis pour leurs compétences, y compris éventuellement, des adhérents des membres associés au titre de l'article 4, dernier alinéa des statuts de la Fédération Nationale.~~

Article 13 : Partenariats

La Fédération Nationale a conclu des accords de partenariat, sous forme de chartes de partenariat et/ou de conventions avec les organismes suivants :

- Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole,
- Groupama ~~Fédération nationale et Groupama SA;~~
- Association Nationale Présence Verte,
- Fédération Nationale des MARPA
- Association de Vacances de la Mutualité Agricole (AVMA),
- ~~SACEM~~
- ~~Cité des Sciences et de l'industrie de la Villette;~~
- ~~Association des Artistes et Ecrivains Paysans~~
- ~~Association Lire et Faire Lire~~
- ~~Association française des Banques Alimentaires;~~
- ~~Fédération Nationale des Centres PACT ARIM~~
- ~~Association Lire et Faire lire~~
- ~~Futuroscope de Poitiers~~
- ~~Association S.I.E.L. bleu~~
- ~~Fédération Nationale des Réseaux Gériatologiques~~

Sur décision du Conseil d'administration, de nouvelles conventions de partenariat peuvent être signées

Les représentants de la Fédération Nationale auprès de ces organismes sont désignés au sein du Conseil d'Administration.

Article 12 : Représentations officielles permanentes

Lorsque la Fédération Nationale est représentée légalement ou réglementairement dans différentes instances, les représentants sont désignés par le Conseil d'Administration, parmi ses membres.

Cette représentation concerne en particulier le **Haut Conseil à la Famille, l'enfance et l'âge (HCFEA).**

En revanche, en ce qui concerne les commissions de la Confédération Française des Retraités (CFR), le conseil d'administration de la Fédération Nationale peut désigner, pour y siéger, soit certains de ses membres, soit des délégués choisis pour leurs compétences.

Article 13 : Partenariats

La Fédération Nationale conclut des accords de partenariat, sous forme de chartes de partenariat et/ou de conventions avec les organismes suivants :

- Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole,
- Groupama,
- Association Nationale Présence Verte,
- Fédération Nationale des MARPA
- Association de Vacances de la Mutualité Agricole (AVMA).

Sur décision du Conseil d'administration, de nouvelles conventions de partenariat peuvent être signées.



Article 14 : Assurances

La Fédération nationale a élaboré pour l'ensemble des activités des associations départementales, des clubs et des adhérents, un contrat d'assurance avec Groupama SA.

Chaque fédération départementale, par son adhésion à la Fédération nationale, adhère au contrat, en payant directement les primes à la caisse régionale Groupama de sa circonscription.

La Fédération nationale a également souscrit auprès de Groupama Protection juridique une garantie de protection juridique pour l'ensemble des structures associatives du Mouvement (clubs, fédérations départementales et régionales, fédération nationale) dans les conditions décrites au contrat.

La Fédération nationale a également souscrit, pour l'ensemble des associations (fédérations départementales et clubs) une garantie responsabilité civile organisateur de voyages auprès de Groupama Paris Val de Loire, ainsi qu'une garantie financière sous forme de cautionnement auprès de Groupama Assurance-crédit.

Article 15 : Conventions

La Fédération nationale signe également des conventions avec des opérateurs commerciaux et de tourisme au profit notamment des fédérations départementales, des associations et des adhérents.

Article 16 : Modifications du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur peut être modifié à tout moment par décision du Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau, dans les conditions prévues à l'article 33 des Statuts de Générations Mouvement- Fédération nationale

~~Règlement Intérieur voté à l'unanimité par l'Assemblée générale de Générations Mouvement – Fédération Nationale le 16 avril 2014.~~

Article 14 : Assurances

La Fédération nationale a élaboré pour l'ensemble des activités des associations départementales, des groupements thématiques des clubs et des adhérents, un contrat d'assurance avec Groupama.

Chaque fédération départementale, par son adhésion à la Fédération nationale, adhère au contrat, en payant directement les primes à la caisse régionale Groupama de sa circonscription.

La Fédération nationale a également souscrit auprès de Groupama Protection juridique une garantie de protection juridique pour l'ensemble des structures associatives du Mouvement (clubs, fédérations départementales et régionales, fédération nationale) dans les conditions décrites au contrat.

La Fédération nationale a également souscrit, pour l'ensemble des associations (fédérations départementales et clubs) une garantie responsabilité civile professionnelle organisateur de voyages auprès de Groupama Paris Val de Loire, ainsi qu'une garantie financière sous forme de cautionnement auprès de Groupama Assurance-crédit.

Article 15 : Conventions

La Fédération nationale signe également des conventions avec des opérateurs commerciaux et de tourisme au profit notamment des fédérations départementales, des associations et des adhérents.

Article 16 : Modifications du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur peut être modifié à tout moment par décision du Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau, dans les conditions prévues à l'article 27 des Statuts de Générations Mouvement- Fédération nationale.

Règlement Intérieur voté à l'unanimité par l'Assemblée générale de Générations Mouvement – Fédération Nationale le 24 mai 2023.



RÉSULTAT DES VOTES DES RÉSOLUTIONS

Composition du bureau de séance :

Président de séance : Henri Lemoine

Secrétaire de séance : Pierre Erbs

Assesseurs : Claudine Charpigny et Jean-Pierre Robert

Nombre d'inscrits : 188

Nombre de votants : 166

Nombre de suffrages exprimés : 166

Majorité absolue : 84

Première résolution : approbation du rapport d'activité

Il est proposé à l'Assemblée générale, après en avoir pris connaissance, d'approuver le rapport d'activité. *Adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

Deuxième résolution : approbation du rapport financier

Il est proposé à l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier et des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément à l'article 10 des statuts. *Adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

Troisième résolution : affectation du résultat

1. Sur proposition du Conseil d'administration, il convient d'approuver l'affectation du résultat de gestion de l'exercice de 168 831 € :

- 38 341 € de charges sont prélevés sur la réserve projet associatif, qui est ainsi ramenée à 311 659 €
- L'excédent de gestion de l'exercice, hors dépenses financées par la réserve, se porte donc à 207 172 €. Il est affecté sur le compte de report à nouveau, qui s'élève ainsi à 526 394,06 €

2. Il est par ailleurs proposé à l'assemblée générale, suite à la modification statutaire adoptée en 2021, d'affecter l'intégralité des 35 972,73 € de la réserve statutaire devenue sans objet, à la création d'une réserve pour imprévus liés à l'activité de la Fédération nationale.

Adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Quatrième résolution : approbation du budget de l'exercice 2023

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le budget de l'exercice 2023. *Adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

Cinquième résolution : approbation des conventions réglementées

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les dispositions des conventions qui y sont visées. *Adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

Sixième résolution : approbation du rapport d'orientation

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport d'orientation. *Adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

Septième résolution : adoption des modifications du règlement intérieur

Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter les modifications du règlement intérieur et de mandater Messieurs Henri Lemoine et Pierre Erbs pour apporter directement les modifications non substantielles qui pourraient être demandées par l'Administration. *Adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

Huitième résolution : vote de la cotisation 2025

Il est proposé à l'assemblée générale de maintenir la cotisation 2025 à 2 euros par adhésion. *Adoptée à l'unanimité par vote à main levée.*

Neuvième résolution : élections au Conseil d'administration national (voir ci-contre).

Vote à bulletins secrets.



RÉSULTATS DES VOTES DES RÉSOLUTIONS

Monique Ayglon



Fédération départementale
du Gard
155 voix - Elue

Sylvie Azzopardi



Fédération départementale
de l'Eure
159 voix - Elue

Yvon Delcourt



Fédération départementale
de la Mayenne
165 voix - Elu

Didier Dupré



Fédération départementale
du Doubs
142 voix - Elu

Jean-Pierre Laroche



Fédération départementale
de la Haute-Vienne
159 voix - Elu

Danièle Larvor



Fédération départementale
du Lot
150 voix - Elue

Evelyne Luccantoni



Fédération départementale
du Rhône
146 voix - Elue

Pierre Spirhanzi



Fédération départementale
de l'Isère
146 voix - Elu

Colin Yeandle



Fédération départementale
de l'Orne
162 voix - Elu

Claudine Charpigny

Jean-Pierre Robert

Le présent Procès-Verbal est approuvé par :

Henri Lemoine

Pierre Erbs



LISTES D'ÉMARGEMENT DES DÉLÉGUÉS DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - GENERATIONS MOUVEMENT
Ronce-les-bains - 24 mai 2023
FD de 01 à 22

| DEPARTEMENT | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|----------------------------|--|------------|------|
| 01 - AIN | PHILIPPE Jean-Claude | | |
| | BERTHET Sylviane | | |
| 03 - ALLIER | MARC Marie-Claire <i>donne pouvoir à MOUCHET Jean-Jacques (15)</i> | | |
| | <i>Donne pouvoir à GARROUSTE Jean-Pierre (15)</i> | | |
| 04 - ALPES DE HTE PROVENCE | GUGNANT Claudine | | |
| | | | |
| 05 - HAUTES ALPES | HAVEBERX Monique <i>donne pouvoir à FLANDIN Louis (07)</i> | | |
| | <i>Donne pouvoir à BROT Claude (07)</i> | | |
| 06 - ALPES MARITIMES | GREMET Michel | | |
| | | | |
| 07 - ARDECHE | FLANDIN Louis + Pouvoir FD Hautes Alpes (05) | | |
| | BROT Claude + Pouvoir FD Hautes Alpes (05) | | |
| 08 - ARDENNES | HARRISON Martine | | |
| | HERY Denis | | |
| 09 - ARIEGE | CHAMBERS Jean-Marie | — | — |
| | | — | — |
| 10 - AUBE | CONSIGNY Gérard | | |
| | GUTH Hélène | | |
| 11 - AUDE | LINCONNI Marie-Line <i>donne pouvoir à FREVILLE Georges (22)</i> | | |
| | MARTINEZ-LACOMBE Jessie <i>donne pouvoir à PERROT Yvon (22)</i> | | |
| 12 - AVEYRON | LAVOLTE Gilbert | | |
| | BEQ Alain | | |

| DEPARTEMENT | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|------------------------|---|------------|------|
| 14 - CALVADOS | LEMONNE Pierre | | |
| | PHILIPPE Chantal | | |
| 15 - CANTAL | MOUCHET Jean-Jacques + pouvoir Allier (03) | | |
| | GARROUSTE Jean Pierre + pouvoir Allier (03) | | |
| 16 - CHARENTE | MOUSSET Gérard | | |
| | | | |
| 17 - CHARENTE MARITIME | NADAUD Michel | | |
| | | | |
| 18 - CHER | DESPOITS Philippe | | |
| | BRASCHT Jean-Michel <i>دورس لارس لمارك</i> | | |
| 19 - CORREZE | CLUZAN Jean-Claude | | |
| | | | |
| 20 B- Haute CORSE | FORTE Jozette | | |
| | | | |
| 21 - CÔTE D'OR | FOURGEOT Catherine | — | — |
| | | — | — |
| 22 - CÔTES D'ARMOR | PERROT Yvon + Pouvoir Aude (11) | | |
| | FREVILLE Georges + Pouvoir Aude (11) | | |



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - GENERATIONS MOUVEMENT
Ronce-les-bains - 24 mai 2023

FD de 23 à 44

| DEPARTEMENT | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|--------------------|---|--------------------|--------------------|
| 23 - CREUSE | VILATTE Gérard | — | — |
| | | — | — |
| 24 - DORDOGNE | CLOUX Serge | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | DORLEAC Bernadette | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 25 - DOUBS | DUPRE Didier | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 26 - DRÔME | THOMAS Bernard | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | CLEMENCON Marie Noëlle | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 27 - EURE | AZZOPARDI Sylvie | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 28 - EURE ET LOIR | TROUTOT Michèle <i>donne pouvoir à BERTHOMMIER Annie</i> <i>(UR/n 2)</i> | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 29 - FINISTERE | COADIC Marie-Pierre | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | JEGOU Alain | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 30 - GARD | EPILON Monique | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 31 - HAUTE GARONNE | FABRE Didier | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 32 - GERS | DARRIEUTORT Pierrette | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |

| DEPARTEMENT | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|-----------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| 33 - GIRONDE | DEYRIS Jean-Michel | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 34 - HERAULT | GRARD Michèle | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 35 - ILE ET VILAINE | ROBERT Jean-Pierre | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | GOUPL Aline | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | CLMETA Joseph | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 37 - TOURAINE | GAUDINO Bernard | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | DELMER Jean Pierre | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 38 - ISERE | SPRIZANZI Pierre | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | CHENAVAS Jean-Marie | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 40 - LANDES | HOUPLAIN Marc | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | HOUPLAIN Marc | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | MAZIERE Bernard | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 42 - LOIRE | ROYET Jean-Louis | — | — |
| | | — | — |
| 43 - HAUTE LOIRE | GOTZ Marie-Paule | — | — |
| | | — | — |
| 44 - LOIRE ATLANTIQUE | CANTE Patrick | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | MORILLEAU Christian | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - GENERATIONS MOUVEMENT
Ronce-les-bains - 24 mai 2023
FD de 45 à 66

| DEPARTEMENT | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|-------------------------|---|------------|---------|
| 45 - LOIRET | CHARPIGNY Claudine | | |
| | | | |
| 46 - LOT | LARVOR Danièle • pouvoir Puy-de-Dôme (63) | | |
| | | | |
| 47 - LOT ET GARONNE | PRADEL Bernard • pouvoir Puy-de-Dôme (63) | | |
| | ZANINI Christian | | |
| 48 - LOZERE | CASTAN Michèle donne pouvoir à LAROCHE Jean-Pierre (63) | | |
| | Pouvoir à LEMOINE Henri (22) | | |
| 49 - MAINE et LOIRE | ROUSSEAU Dominique | | |
| | POLART José | | |
| 50 - MANCHE | FATOUT Denis | | |
| | LEPLUMY Bertrand | | |
| 51 - MARNE | NYBELEN Yvon • Pouvoir Meuse (55) | | |
| | NYBELEN Bernadette • Pouvoir Meuse (55) | Nybelen | Nybelen |
| 52 - HAUTE MARNE | CUNIN Philippe • pouvoir Meurthe-et-Moselle (54) | | |
| | RENAUD Jean-Jacques • pouvoir Meurthe et Moselle (54) | | |
| 53 - MAYENNE | DELCOURT Yvon | | |
| | BRUNET Monique | | |
| 54 - MEURTHE ET MOSELLE | POINCOT Jacques donne pouvoir à CUNIN Philippe (52) | | |
| | Donne pouvoir à RENAUD Jean-Jacques (52) | | |

| DEPARTEMENT | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|---------------------------|--|------------|---------|
| 55 - MEUSE | CORDERIE Lydie donne pouvoir à NYBELEN Yvon (51) | | |
| | Donne pouvoir à NYBELEN Bernadette (51) | Nybelen | Nybelen |
| 58 - NEVRE | DESBOUDARD Catherine | | |
| | LAUDET Jocelyne | | |
| 59 - NORD | CARRÉ Bernard | | |
| | | | |
| 60 - OISE | MANSART Ghyslaine | | |
| | FAVAT Monique | | |
| 61 - ORNE | CAGNA-GUESDON Yolande | | |
| | RESLARD Jacki | | |
| 62 - PAS DE CALAIS | THOMAS Francis | | |
| | Falck CODART | | |
| 63 - PUY DE DOME | BEAUSSART Daniel donne pouvoir à LARVOR Danièle (46) | | |
| | Donne pouvoir à PRADEL Bernard (47) | | |
| 64 - PYRENEES ATLANTIQUES | LEPAROLUX Mayle | | |
| | CHAUTAIN Françoise | | |
| 65 - HAUTES PYRENEES | LANUSSE Jean | | |
| | | | |
| 66 - PYRENEES ORIENTALES | RIBES Michel | | |
| | MARTIN Philippe | | |



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - GENERATIONS MOUVEMENT
Ronce-les-bains - 24 mai 2023
FD de 67 à 97

| DEPARTEMENT | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|---------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| 67 - BAS RHIN | CORDONNER Jacques | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | WINKEL Pierrot | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 68 - HAUT RHIN | SCHDENENBERGER Michel | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 69 - RHÔNE | RAVET Patricia | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | PEREZ Pierre | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 70 - HAUTE SAONE | GRANDHIE Marie | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | DELOYE Pascal | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 71 - SAONE ET LOIRE | COGNARD Roland | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | GAUTHERON Marcel | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 72 - SARTHE | HENNO Francis | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | BARRIER Rolande | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | MOULIN Gérard | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 73 - SAVOIE | BOURGILLAT Marc | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | CANALE Pierre | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 74 - HAUTE SAVOIE | ROSSET Jean-Louis | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | DREVET Anne-Marie | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 75 - PARIS | COUIN Jocelyne | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 76 - SEINE MARITIME | DUFOUR Arnick | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | PORTIER Arnick | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 77 - SEINE ET MARNE | FENEYROL Martine | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |

| DEPARTEMENT | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|----------------------|--|--------------------|--------------------|
| 78 - YVELINES | | --- | --- |
| 79 - DEUX SEVRES | LUCAS Renée | | |
| | GOLA Michel | | |
| 80 - SOMME | GUILBERT Michel | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | | |
| 81 - TARN | OSIEZ Jacques + Pouvoir AMROC | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | VUILLAMY Muriel + Pouvoir AMROC | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 82 - TARN ET GARONNE | TANGUY Dominick | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | DETRAIT Nicole | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | | |
| 83 - VAR | LABOIRE Annie + pouvoir UR PACA (Marie Christiane DEY) | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | ALARIC Colette | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 84 - VAUCLUSE | CARTIER Michel | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 85 - VIENNE | LEBERRE Danielle | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | AUCHER Sylvain | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 87 - HAUTE VIENNE | DUPUY-CORGNE Evelyne | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | MERLE Denise | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 88 - VOSGES | LEBOUX Claude | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | | | |
| 89 - YONNE | MEURINE Dominique | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | BAILLY-GERCH Christiane | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| 91 - ESSONNE | FALVEL Myriam | | |
| | | | |
| 97 - MARTINIQUE | ESTO Elene | | |
| | | | |
| AMROC | TAU Jean-Michel donne pouvoir à OSIEZ Jacques (81) | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |
| | Donne pouvoir à VUILLAMY Muriel (81) | <i>[Signature]</i> | <i>[Signature]</i> |



LISTES D'ÉMARGEMENT DES DÉLÉGUÉS DES UNIONS RÉGIONALES



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - GENERATIONS MOUVEMENT
Ronce-les-bains - 24 mai 2023
Les Unions régionales

| LIR | NOM - PRENOM | EMARGEMENT | VOTE |
|----------------------------|--|------------|------|
| AQUITAINE | Serge CLOUX | | |
| AUVERGNE | Mario-Clara MARC | — | — |
| BRETAGNE | André TRELLOYER | | |
| BOURGOGNE FRANCHE COMTE | Dominique MEURINE | | |
| CENTRE VAL DE LOIRE | Jannick BERTHOMMIER + Pouvoir Eure-et-Loire (x2) | | |
| CORSE | Raynaldie BERTHOUDIER | — | — |
| GRAND EST | Hélène GUTH | | |
| HAUTS DE FRANCE | Bernard CARRE | | |
| ILE DE FRANCE | | — | — |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON | Michèle GIRARD | | |
| LIMOUSIN | Evelyne DUPUY CORGNE | | |
| MIDI-PYRENEES | Gilbert LAVOLTE | | |
| NORMANDIE | Colin YEANDLE | | |
| PAYS DE LA LOIRE | Renée BEZIS | | |
| POITOU CHARENTES | Gérard MOUSSET | | |
| PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | Mairie Département DEJ Donne pouvoir à Annie LABOIRE (x1) | | |
| RHONE-ALPES | Evelyne LUCCANTONI | | |



Générations Mouvement - Fédération nationale- Le Luminem - 19 rue de Paris - CS50070- 93013 Bobigny cedex -
www.generations-mouvement.org - Association loi 1901,
reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyages IM075100069 -
Responsabilité civile organisateur de voyages : Groupama Paris Val de Loire, garantie financière n° 400711647 -
Groupama assurance crédit et caution